



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



Centre Culturel
agréé de la Communauté
Wallonie-Bruxelles

Commission des Centres culturels

Direction des Centres culturels

Rapport d'activités 2017

TABLE DES MATIERES

1. LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS EN 2017	4
1.1. LE FIL DE 2017	4
1.2. DEPLOIEMENT DU DECRET	5
1.2.1. Couverture territoriale du dispositif.....	5
1.2.2. Dispositifs complémentaires	7
1.3. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SECTEUR EN 2017 – LES CHIFFRES 2009-2016	9
1.4. LE BUDGET DES CC A LA FWB	11
1.5. BUDGETS COMPLEMENTAIRES DES CC AU SEIN DE L’AGC EN 2017 (TRANSVERSALITE)	13
2. L’ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION	24
2.1. TRANSVERSALITE : ENTRE SECTEURS DE L’AGC ; ENTRE INSTANCES D’AVIS	24
2.2. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DE LA TRANSITION	25
2.2.1. Foire aux questions - FAQ.....	25
2.2.2. La formation générique « Piloter un CC aujourd’hui »	25
2.2.3. Formations organisées par le Service général de l’action territoriale.....	25
2.2.4. Formations organisées par l’ACC et la FPCEC.....	26
2.3. SOUTIEN PERSONNALISE AUX OPERATEURS ET COACHING « SUR MESURE »	26
2.4. PLATE-FORME D’ECHANGES ET DE PARTAGE DE L’ASTRAC	26
2.5. OUTILS DE COMMUNICATION DE LA DCC	27
2.5.1. Site internet	27
2.5.2. Infolettre	27
2.5.3. Profil facebook « Centres culturels FWB»	27
2.5.4. Lectures.Cultures	28
2.5.5. Parution du guide « Qu’est-ce qu’un Centre culturel ? »	28
2.6. EVALUATION DU DECRET	28
3. COMMISSION DES CENTRES CULTURELS	30
3.1. HISTORIQUE ET PERSPECTIVES	30
3.2. CADRE REGLEMENTAIRE	32

3.3. COMPOSITION DE LA 3C EN 2017	33
3.3.1. Appels à candidatures.....	33
3.3.2. Composition de la 3C au 31 décembre 2017	34
3.3.3. Invités et observateurs	36
3.3.4. Perspectives 2018	37
3.4. FONCTIONNEMENT	38
3.4.1. Réunions plénières	38
3.4.2. Réunions de concertation, groupes de travail et réunions diverses 2017	39
3.5. PRINCIPAUX DEBATS ET TRAVAUX EN 2017	40
3.5.1. Avis rendus dans le cadre du Décret du 21-11-2013	40
3.5.2. Avis d’initiative/sollicités par la Ministre.....	41
3.5.3. Autres points abordés.....	43
3.6. PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2018 ET 2019	43
4. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2017	46
4.1. ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE	46
4.1.1. Contrat d’administration et contrat d’objectifs	46
4.1.2. Equipe.....	47
4.2. OPERATION « BOUGER LES LIGNES »	49
4.3. CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES	50
5. ANNEXES	51
5.A. Maillage culturel.....	51
5.B. Répertoire 2017	57
5.C. Structure du secteur	59
5.D. Evolution des subventions octroyées au secteur des Centres culturels entre 2004 et 2017 .	60
5.E. Subventions extraordinaires et équipement	61

1. LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS EN 2017

1.1. LE FIL DE 2017

En décembre 2016, les courriers d'annonces de décisions de reconnaissance envoyés aux opérateurs par le Cabinet concernant les dossiers déposés en 2015 (Ittre, CCBW, Ath, Colfontaine, Aubange + ACC et ASTRAC) suscitent des interrogations.

Le dialogue est ouvert par le Cabinet ; les réunions bilatérales opérateurs/Cabinet se succèdent en janvier et février à un rythme soutenu. Les décisions de la Ministre sont consolidées après concertation avec les organisations représentatives, la 3C et les centres culturels concernés. Paul Verwilghen présente ces décisions à la 3C le 17 février, elles sont annoncées en Commission culture le 23 février et sont finalement formalisées de manière définitive le 27 mars 2017 sauf en ce qui concerne le dossier de Colfontaine (la décision n'interviendra finalement qu'en octobre, après analyse de compléments déposés par le Centre culturel).

Entre-temps, un arrêté ministériel du 22/12/2016 (publié au Moniteur belge le 10/2/2017) arrête le modèle de contrat-programme-type.

Le 28 mars à Dison, la Ministre Alda Greoli présente, devant le secteur réuni à l'occasion de la présentation du bilan de la 3C, la trajectoire budgétaire envisagée pour l'application du D.21-11-2013. Cette présentation est confirmée par la circulaire du 20 juillet 2017.

Le 11 avril, Madame la Ministre prend des décisions de principe favorables à l'introduction de demandes de reconnaissances par le W:Halll (Woluwe-Saint-Pierre) et le Centre culturel de Dour. Les demandes de reconnaissance du Brass (Forest) et du Centre culturel de Pont-à-Celles (ex-Pays de Geminiacum), ayant bénéficié d'une décision de principe favorable en 2016, sont examinées par la 3C. Nivelles, qui avait également bénéficié d'une décision favorable en 2016, n'introduit pas de dossier de demande de reconnaissance en 2017. La demande de principe du Centre culturel de Herstal est déposée en septembre 2017 ; elle fera l'objet d'une décision positive en mars 2018.

Les premiers contrats-programmes conclus en application du D.21-11-2013 sont signés par la Ministre le 28 septembre 2017 : il s'agit des 3 contrats-programmes 2016-2020 et de 2 contrats 2017-2021 (Ittre et Aubange). Le 8 décembre 2017, le premier contrat-programme signé par toutes les parties parvient à l'administration ; il s'agit de celui d'Aubange.

Le 23 novembre 2017, les décisions relatives aux demandes de contrats-programmes et de soutien aux projets pluriannuels en application du Décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène, modifié par le décret du 12 octobre 2016, sont annoncées par voie de presse. Aucune des demandes déposées par 9 centres culturels ne fait l'objet de décisions, hormis celle du Théâtre de Namur. Le 19 décembre, la 3C est saisie par la Ministre de ces dossiers.

1.2. DÉPLOIEMENT DU DÉCRET

1.2.1. Couverture territoriale du dispositif

Exposé des motifs du D.21-11-2013, 5.9 : Maillage du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Le décret poursuit l'objectif d'atteindre, à terme, une couverture de l'ensemble des territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, les territoires actuellement non couverts sont concernés, en application du dispositif, soit par une reconnaissance raisonnée et coordonnée de l'action culturelle d'éventuels nouveaux centres culturels, soit par l'adhésion des communes composant ces territoires non couverts à des centres culturels dont l'action culturelle est reconnue ».

Au 31 décembre 2013, veille de l'entrée en vigueur du décret, la situation était la suivante :

- 1 Commune dotée de 4 CC reconnus : Liège
 - 94 centres culturels locaux mono-communaux
 - 5 centres culturels locaux pluri-communaux (12 communes) : Beauvechain-Grez-Doiceau, Braives-Burdinne, Pays des Collines (Flobecq, Ellezelles, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus), Beau Canton (Chiny-Florenville) et Andenne-Ohey
 - ⇒ 107 Communes assimilables à des collectivités publiques associées au sens de l'article 1^{er}, 3^o, a) du D.21-11-2013 ; pour un chiffre de population de 2.344.148 habitants.
 - 12 centres culturels régionaux réputés couvrir le territoire de leur arrondissement administratif. Dans les faits, seules les communes porteuses des CCR étaient signataires des contrats-programmes, à l'exception de ceux
 - du Centre culturel régional de Charleroi : outre Charleroi, (Aiseau-Presles), Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles et Seneffe étaient également signataires ;
 - de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne : outre Marche-en-Famenne, (Nassogne, Hotton, Durbuy), Erezée, Daverdisse, La Roche, Libin, Tellin, Tenneville, Rendeux, Saint-Hubert, Wellin étaient aussi signataires.
 - ⇒ 12 + 12 Communes signataires pour un chiffre de population de 713.372 habitants.
- ⇒ Les 115 centres culturels avaient donc une couverture de 131 communes. En ce qui concerne les centres culturels régionaux, cette couverture était théorique, les liens des communes de l'arrondissement avec le centre culturel régional variant, que ces communes soient signataires des contrats-programmes ou non, entre la simple affiliation et l'association à l'organisation et au financement de ce que l'on appellera avec le D.21-11-2013 *l'action culturelle générale*, déployée sur le territoire d'implantation. **Cf. annexe A.1.**

Le décret du 21-11-2013 étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, nous n'avons plus comptabilisé les 12 Communes co-signataires de contrats-programmes de CCR, afin de mieux mesurer le redéploiement de la couverture territoriale au sens de *territoire d'implantation*. Par ailleurs, en 2015, la Commune de Flobecq (3.426 habitants) s'est retirée du Centre culturel du Pays des Collines. La base prise en compte au 1^{er} janvier 2014 est donc de $131 - 1 - 12 = 118$ Communes.

- La première extension de territoire d'implantation au sens du décret est reconnue en 2016 : Jodoigne s'associe à Orp-Jauche. **Cf. annexe A.2.**

- En 2017, l'extension du territoire d'implantation de la Maison culturelle d'Ath aux Communes de Chièvres et Brugelette est reconnue, ainsi qu'un territoire d'implantation composé des 27 communes du Brabant wallon pour le CCBW soit 13 communes supplémentaires non couvertes par un centre culturel reconnu D.28-7-1992 ni par la reconnaissance du Centre culturel de Jodoigne-Orp. **Cf. annexe A.3.**
Face au non-financement de l'extension de territoire, Messancy, associée au CC d'Aubange, se retire (8.153 habitants).
- En 2018, sont reconnues les extensions du Centre culturel de Spa à Jalhay et Stoumont, ainsi que celle de Tintigny à Etalle et Meix-devant-Virton.
Les nouvelles reconnaissances de Forest et Pont-à-Celles étendent le maillage.
La reconnaissance du Centre culturel du Pays des Collines est confirmée sur un territoire composé de 3 communes.
La collaboration nouée par le Centre culturel de Remicourt avec la Commune de Donceel ne se traduit pas pour ce premier contrat-programme par une demande de reconnaissance d'extension de territoire. **Cf. annexe A.4.**
- *Deux demandes de reconnaissance d'extension de territoire déposées en 2017 pourraient être reconnues en 2019 : Berchem-Koekelberg et Stavelot-Trois-Ponts. Par ailleurs, Woluwé-Saint-Pierre a introduit sa demande de reconnaissance.*
Andenne confirme son partenariat avec Ohey par une demande de reconnaissance de l'extension de son territoire d'implantation. La Commune de Grez-Doiceau se retire du partenariat avec le Centre culturel de la Vallée de la Nethen (Beauvechain), mais reste commune associée au territoire d'implantation du CCBW.
Les collaborations du Centre culturel de Verviers avec les Communes de Pepinster et Limbourg et du Centre culturel de Waremme avec la Commune de Faimies ne font pas l'objet d'une demande de reconnaissance d'extension de territoire. Cf. annexe A.5.
- *Dour, Nivelles et Herstal ont bénéficié d'une décision de principe favorable et pourraient introduire leur demande de reconnaissance. Cf. annexe A.6.*

Après 3 trains de demandes de reconnaissances déposés en application du décret, on peut donc observer l'évolution suivante de la couverture territoriale du dispositif des centres culturels :

	Habitants	% FWB	Communes	% FWB
<i>FWB (chiffres IBSA 2017)</i>	4.729.157	100,00%	272	100,00%
D.28-7-1992 en 2014	3.057.520	64,65%	131	48,16%
D.21-11-2013 en 2016	2.993.950	63,31%	119	43,75%
D.21-11-2013 en 2017	3.158.457	66,79%	134	49,26%
D.21-11-2013 en 2018	3.251.766	68,76%	140	51,47%
<i>D.21-11-2013 en 2019 ?</i>	<i>3.317.099</i>	<i>70,14%</i>	<i>143</i>	<i>52,57%</i>

Plus de la moitié des Communes de la FWB sont désormais des collectivités associées à des centres culturels (territoire d'implantation) et le nombre d'habitants des Communes couvertes a augmenté de +3,3% minimum (en 3 années d'application du D.21-11-2013).

1.2.2. Dispositifs complémentaires

D.21-11-2013, article 114 : « Le présent décret fait l'objet d'une évaluation bisannuelle. [...] L'évaluation se présente sous la forme d'un rapport portant sur l'exécution du présent décret et intégrant notamment : [...] 3° une analyse particulière des crédits affectés aux centres culturels au titre d'action culturelle spécialisée. »

1.2.2.1. Action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène

- Centre culturel de Lessines, CP 2018-2022 (11.814€ en 2018).
- Centre culturel de Comines-Warneton, CP 2018-2022 (en attente de décision).
- *Demandes déposées en 2017 par 9 Centres culturels : Andenne, Bertrix, Chiroux, Dinant, Gembloux, Marche-en-Famenne, Namur, Stavelot et Verviers*

1.2.2.2. Actions culturelles spécialisées

a) Arts de la scène

- Arts forains, du cirque et de la rue
- Ath, CP 2017-2021 : 50.000€ pour le Centre des arts de la rue + le festival Sortilèges, à transférer sur les crédits D.O.28 à partir de 2018 ;
- CCBW, CP 2017-2021 : 20.000€ pour les accueils en résidence dans le domaine du cirque.
- *Demande déposée en 2017 : Centre culturel de Berchem-Ste-Agathe (Visueel Festival Visuel)*
 - Musiques
- Centre culturel de Lessines : ACS intégrant le montant des subventions des festivals « Roots and Roses » et « Sons Intensifs », à transférer sur les crédits D.O.28 à partir de 2018 (18.000€).
- Danse
- *Demande déposée en 2017 : Centre culturel Jacques Franck de Saint-Gilles*

b) Arts plastiques

- Centre culturel de Comines-Warneton, « Biennale Art Terre » : 7.500€ en 2016. L'action et le montant seront intégrés au CP 2018-2022.
- *Demandes déposées en 2017 par les Centres culturels d'Andenne et de Péruwelz*

c) Education permanente

- Centre culturel de Comines-Warneton, CP 2018-2022 : demande en cours d'examen par le CSEP
- *Demande déposée en 2017 : Centre culturel d'Evere « L'Entrelà ».*

d) Créativité et pratiques artistiques en amateur

- *Demandes déposées en 2017 : Centres culturels de Dinant (Maison de la Pataphonie), Dison et Quaregnon.*

e) Cinéma

- Ath, CP 2017-2021 : action culturelle spécialisée en diffusion cinématographique, 25.000€ en 2017.

f) Pluridisciplinaire/intersectoriel

- *Demandes déposées en 2017 : Centres culturels de Dinant (Prospect 15), Namur et Chênée (résidences artistiques pluridisciplinaires), Péruwelz.*

1.2.2.3. Actions culturelles intensifiées

- Ath, CP 2017-2021 ; 326.000€ en 2017
- CCBW, CP 2017-2021 : 400.000€ en 2017
- *10 demandes déposées en 2017 : Berchem-Ste-Agathe (avec Jette et Ganshoren), Bruxelles-Nord, Liège (Chiroux-Chênée-Angleur-Jupille), Dinant, Marche, Namur, Gembloux, Saint-Gilles, Sambreville, Verviers.*

1.2.2.4. Coopérations

- Ath, CP 2017-2021 : coopération avec les Centres culturels de Beloeil, Leuze-en-Hainaut, du Pays des Collines, de Lessines, Enghien et Silly : 9.504,47€ en 2017.
- CCBW, CP 2017-2021 : coopération avec les Centres culturels de Beauvechain, Braine-l'Alleud, Genappe, Ittre, Jodoigne, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize et Waterloo : 29.053,54€ en 2017.
- *Demandes 2017 portées par : Gembloux, Marche-en-Famenne, Rochefort, Verviers.*

1.3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR EN 2017 – LES CHIFFRES 2009-2016

Le chantier DICOS¹ mené par l'Observatoire des politiques culturelles et l'adoption d'un plan comptable minimum normalisé harmonisé pour les opérateurs culturels, rendu obligatoire depuis 2011, permet à la Direction des centres culturels de collecter annuellement, sur base des comptes et bilans, des données chiffrées relativement normalisées. Agrégées, ces données permettent de former une image de l'évolution économique générale du secteur (par-delà les écarts individuels qui peuvent être considérables) depuis la conclusion de la majorité des contrats-programmes en 2009 jusque 2016, soit sur 8 ans.

	737 subsides d'exploitation	70 "chiffre d'affaire"	7375 FWB subvention ordinaire	7375 FWB subvention emploi	7370 subvention Commune	7371-2 Subvention Province /Cocof	7373-4 Subvention emploi Région (APE etc.)	60-61 Approvisionnement, services	62 personnel
2009		11.391.959	16.119.341	5.319.929	12.400.897	2.033.492	8.047.826	23.127.746	35.229.131
2010		13.697.563	16.230.741	5.319.929	13.276.755	2.267.873	9.010.977	25.187.212	37.692.982
2011		14.576.217	16.789.813	5.453.686	13.730.580	2.574.036	8.841.188	27.003.225	40.560.089
2012	54.257.430	13.691.056	16.891.110	6.449.012	14.424.076	2.766.086	9.266.363	28.968.960	42.076.986
2013	54.848.843	13.702.368	16.915.910	6.441.485	14.687.564	2.838.695	9.984.803	27.676.296	43.750.551
2014	58.651.038	13.739.722	16.931.768	6.487.229	15.286.335	3.041.350	10.330.210	26.879.183	44.035.745
2015	59.758.439	13.445.631	16.775.744	6.519.686	15.728.292	2.703.675	10.059.920	25.837.173	45.406.103
2016	60.628.714	14.723.038	16.918.287	6.707.590	15.985.486	2.930.024	10.785.635	26.893.048	47.024.546

Sur la période 2009-2016, on peut observer que :

- Ce sont les charges liées à l'emploi qui progressent le plus sur la période (indexations, progressions barémiques, agrandissement des équipes) : +33,48%.
- Les recettes propres (« chiffre d'affaire ») ont connu une progression puis un tassement depuis 2012 ; elles ont recommencé à progresser en 2016.
- Parallèlement, les dépenses liées au fonctionnement et à l'activité (60-61) reprennent une légère progression, elles sont cependant loin d'atteindre le pic de 2012.
- Parmi les sources de financement, les subventions ordinaires octroyées par la FWB n'ont progressé que de +4,96% entre 2009 et 2016. Les subventions à l'emploi progressent, quant à elles, de +26% sur les 8 ans.
- Dans le même temps, les subventions directes communales augmentent de +28,91% et les subventions provinciales de +44%.
- Le financement de l'emploi par les Régions progresse de +34% sur la période. La majorité des CC bénéficie des dispositifs APE en Wallonie ou ACS à Bruxelles, mais dans des proportions très inégales. Par ailleurs, en 2016, 3 CC bruxellois et 7 CC wallons ne bénéficiaient pas d'aides à l'emploi régionales.

En 2016, 14 centres culturels présentent un déficit reporté d'une moyenne de 5% des ressources annuelles (70-74) ; l'importance de ce déficit dépasse 10% des ressources pour 2 centres culturels. 36 CC terminent l'exercice 2016 en perte (contre 24 en 2015 ; 27 CC avaient prévu une perte au budget 2016) ; ils sont 22 CC à prévoir leur budget 2017 en déficit.

¹ Données d'Informations Comptables des Opérateurs culturels Subventionnés

En 2016, les **principales sources de financement public (737) du secteur** sont les suivantes :

- Subventions de fonctionnement FWB : 27,9%
- Subventions de fonctionnement des Communes : 26,37%
- Subventions de fonctionnement des Provinces/Cocof : 4,84%
- Subvention emploi FWB : 11,06%
- Subventions régionales à l'emploi : 17,79%

Les charges d'emploi des CC (62) absorbent une part toujours plus importante des subventions (737) : 77,56% en 2016. La part de l'emploi (62) dans la valeur ajoutée du secteur (70/74-60/61) est de 94,41%.

Les subventions à l'emploi de la FWB et des Régions cumulées ne couvrent que 37,2% des dépenses d'emploi.

Il est à noter que le calcul des subventions à l'emploi de la FWB (1 subvention emploi « permanent » par CC + points² par ETP cadastré) est toujours basé sur le cadastre 2010 (854,63 ETP cadastrés), or le nombre d'ETP a continué à croître selon les données SICE³.

69,77 ETP (chiffres 2015)⁴ soit 7,55% des ETP du secteur n'étaient donc pas pris en compte dans le calcul des subventions emploi de la FWB aux centres culturels.

Année	Homme	Femme	Total travailleurs	ETP Homme	ETP Femme	Total ETP
2011	449	581	1030	393,06	456,21	870,43
2012	487	629	1116	407,66	462,77	849,27
2013	515	653	1168	456,33	505,16	961,42
2014	504	614	1118	439	484,2	923,2
2015	487	599	1086	441	483,4	924,4

Les chiffres SICE 2015 sont issus de la collecte des données du printemps 2017. Le « pic » de 2013 pourrait résulter d'une anomalie ou dénoter une inversion de tendance et la réduction des équipes des centres culturels à partir de 2014 – tendance qui ne semble néanmoins pas se confirmer en 2015.

² En 2017, 1,3978 points par ETP cadastré = 4.590,91€.

³ Système d'Information sur le Cadastre de l'Emploi. Les rapports ne sont pas automatisés et sont produits à la demande par la Direction de l'Emploi non marchand, qui invite à la prudence d'interprétation, « *les méthodes de calcul des ETP ayant varié au fil des années* ».

⁴ Soit un manque à gagner annuel de 320.445,52€ pour le financement de l'emploi du secteur.

1.4. LE BUDGET DES CC A LA FWB

Le budget initial 2017 a été adopté le 14 décembre 2016 par le Parlement de la FWB.

Le budget relatif aux Centres culturels constitue depuis 2016 le « programme 1 » de la Division organique 28 « Décentralisation culturelle », qui comprend également le budget des Point.Culture et des Centres d'expression et de créativité.

Le budget initial 2017 du programme Centres culturels est de 17.855.000€ contre 17.496.000€ en 2016, soit une progression de +359.000€.

Ce montant intègre, pour la première année, un article budgétaire (28.12.02.11) destiné aux dépenses du Service général de l'action territoriale pour un montant de 39.000€.

Par ailleurs, 94.000€ destinés au cofinancement des fiches-projets Leader portés par les centres culturels, précédemment imputés sur le programme, sont transférés à l'initial sur un A.B. consacré aux accords de cofinancement de projets culturels européens (20.31.02.18)⁵, de même que les 25.000€ destinés aux projets Zinneke portés par des centres culturels, dorénavant imputés sur l'A.B. 20.33.04.13.

En-dehors de ces modifications de la structure budgétaire, on peut donc considérer que l'augmentation du programme représente $359.000 - 39.000 + 94.000 + 25.000 = +439.000€$. Cette augmentation est destinée, d'une part, à couvrir l'indexation de la part sectorielle du non-marchand, d'autre part à couvrir la progression des subventions des 10 premiers contrats-programmes (2016-2020 et 2017-2021)⁶.

Le budget initial de fonctionnement de 16.866.000€ (contre 16.827.000 en 2016, soit une progression de +39.000€) est imputé intégralement sur l'A.B. 28.33.41.11 (subventions en application des contrats-programmes décret 1992) et l'A.B. 28.33.42.11 (subventions en application du décret du 21 novembre 2013) n'est pas alimentée ; il le sera en cours d'année par répartition de moyens depuis l'A.B. extraordinaire. La création d'articles budgétaires spécifiques (action culturelle spécialisée, action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène, action culturelle intensifiée, coopérations), demandée par l'administration, n'est pas intervenue au budget initial 2017. La mesure de réduction de 1% des subventions inscrites dans le contrat-programme (base 2014)⁷ est maintenue à l'initial, elle sera compensée en fin d'année par l'octroi aux opérateurs d'une subvention complémentaire⁸ qui leur sera versée en une tranche fin janvier 2018.

C'est donc principalement sur l'extraordinaire que vient porter l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux centres culturels : elle est portée à 756.000€ à l'initial (contre 475.000€ en 2015 et 2016, soit une augmentation de +281.000€).

Les crédits initiaux de l'AB de soutien à l'action fédérative soit 194.000€ restent les mêmes qu'en 2016 et 2015 ; une répartition sera également nécessaire en cours d'année pour couvrir l'augmentation des

⁵ Les cofinancements de fiches-projets Leader portées par des centres culturels ont représenté 153.863,60€ en 2017.

⁶ L'impact budgétaire de ces contrats-programmes (8 CC + ACC et ASTRAC) représente en effet, à leur terme, une augmentation de +416.390€ (hors indexation).

⁷ cf décret-programme du 14 juillet 2015

⁸ 165.800€ au total, imputés sur l'A.B.20.01.01.11

subventions des organisations fédératives ACC et ASTRAC suite à leur reconnaissance dans le cadre du D.21-11-2013.

L'évolution des crédits engagés est pour la première fois perceptible depuis 2011, dernière année d'indexation des subventions ordinaires (hormis l'indexation annuelle de la part sectorielle de la subvention « permanent »⁹) et de la dernière progression importante des subventions emploi.

	Fonctionnement	Emploi	ORUA	extra	équipement	total
2009	16.119.341	5.319.929	131.000	791.700	202.068	22.564.038
2010	16.230.741	5.319.929	151.000	942.110	205.868	22.849.648
2011	16.789.813	5.453.686	196.000	696.911	153.528	23.289.938
2012	16.891.110	6.449.012	196.000	685.928	98.804	24.320.854
2013	16.915.910	6.441.485	196.000	490.000	16.592	24.059.987
2014	16.931.768	6.487.229	196.000	482.000	0	24.096.997
2015	16.775.744	6.519.686	194.000	426.450	3.500	23.919.380
2016	16.818.498	6.624.013	194.000	458.920	3.500	24.098.931
2017	17.212.370	6.966.878	226.090	524.875	26.823	24.957.036

Exécution du budget 2017

76 CC et 4 organisations fédératives et réseaux de concertation ont bénéficié du Fonds Ecureuil en 2017¹⁰ et ont obtenu le versement de la première tranche (85%) de leur subvention de fonctionnement dès les premiers jours de janvier. Le versement de la 1^{ère} tranche de la subvention de fonctionnement 2017 des centres culturels non bénéficiaires du Fonds Ecureuil est quant à lui intervenu le 23 mars 2017.

Les crédits affectés aux subventions extraordinaires ont permis l'octroi de 15 subventions (pour un total de 398.625€) pour 22 demandes¹¹. Par ailleurs, le Cabinet de Madame la Ministre a consacré une enveloppe de 126.250€ aux 7 lauréats de l'appel à projets lancé en juin et visant à soutenir des projets menés en collaboration avec une ou des communes voisines.

6 CC (pour 7 demandeurs) ont bénéficié d'une subvention à l'équipement en 2017 pour un montant total de 26.822,55€.

⁹ Voir **annexe D** : évolution des subventions octroyées au secteur des Centres culturels entre 2004 et 2017.

¹⁰ Soit 78 bénéficiaires pour le secteur en 2015 ; 79 en 2016 ; et 80 en 2017 : le nombre de bénéficiaires continue à progresser.

¹¹ Voir **annexe E** : projets 2017 bénéficiaires de subventions extraordinaires et subventions à l'équipement octroyées en 2017.

1.5. BUDGETS COMPLEMENTAIRES DES CC AU SEIN DE L'AGC EN 2017 (TRANSVERSALITE)

Les différents Services généraux de l'Administration générale de la Culture reconnaissent ou soutiennent, structurellement ou de manière ponctuelle, des missions ou projets spécialisés portés par des centres culturels dans le cadre de leur législation sectorielle et sur les crédits qui y sont affectés.

Certains de ces soutiens (s'ils sont récurrents ou structurels) pourraient être amenés à être reconnus comme actions culturelles spécialisées dans les termes du décret du 21-11-2013 relatif aux centres culturels et intégrés aux contrats-programmes liés à l'action culturelle reconnue des centres culturels. C'est le cas, depuis 2017, de l'action culturelle spécialisée en arts de la rue de la Maison culturelle d'Ath (Centre des arts de la rue et Sortilèges).

D'autres reconnaissances perdureront dans les termes des législations sectorielles avec leurs échéances, critères et procédures propres.

SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE

SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Centre culturel de Doische porte la bibliothèque qui dispose d'une subvention de fonctionnement de 3.960 € + 1,5 subvention emploi soit 72.949,26 € en 2017.

L'asbl « Bibliothèque communale de Sivry-Rance », portée par le CC mais dotée d'une personnalité juridique distincte, a été reconnue en 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

MÉDIATHÈQUES

CC Verviers : convention 2014-2018, 25.334 € en 2017

CC Braine-l'Alleud : convention 2014-2018, 25.334 € en 2017

(CENTRES CULTURELS)

On mentionnera ici pour mémoire les subventions récurrentes inscrites sur les crédits extraordinaires des centres culturels : « Prospect 15 » du CCR de Dinant, « Projets transfrontaliers » de la MC Tournai et la « convention régionale de la MC Arlon¹².

AFFAIRES GÉNÉRALES¹³

COFINANCEMENT DE FICHES-PROJETS LEADER

CC MARCHE – GAL RoMaNa, projet « 1 + 1 = 3 pour tisser des liens », convention 2015-2017, 32.323€

CCBW – GAL Culturalité, projet « Coopération culturelle et renforcement de la convivialité et des créativité rurales », convention 2016-2020 : 35.250€

CC HABAY – GAL Haute Sûre-Forêt d'Anlier, projet « Le Centre de mon monde », convention 2016-2020 : 13.680€

¹² Voir l'**annexe C** listant les bénéficiaires 2017 de subventions extraordinaires (A.B.33.43 de la D.O.28).

¹³ Au budget initial 2017, les crédits affectés aux projets Leader ont été transférés de la D.O.28 (crédits extraordinaires) sur l'A.B. 20.31.02.18 « cofinancement de projets européens ».

CC WALCOURT – GAL Entre Sambre et Meuse, projet « Citoyenneté active en ESEM – Réseau de passeurs », convention 2016-2020 : 12.107€

CC ANTOING – GAL Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, projet « C'est qui mon village ? », convention 2017-2020 : 18.739€

CC LIBRAMONT – GAL Nov'Ardenne, projet « Culture en vue ! », convention 2017-2020 : 38.218,50€

CC GENAPPE – GAL Pays des 4 Bras, projet « Patrimoine et Citoyenneté », convention 2017-2020 : 3.546,10€.

SERVICE GÉNÉRAL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

Tournées Art et Vie - les quotas

Les diffuseurs réguliers de spectacles à destination du tout public (parmi lesquels les centres culturels sont majoritaires), disposent (à quelques exceptions près) de quotas d'intervention dans les cachets des artistes, déterminés annuellement par le Service de la Diffusion en concertation avec les partenaires provinciaux et la Cocof, notamment sur base du volume d'activités de diffusion et sur la façon dont le quota s'est révélé insuffisant ou excédentaire au cours des dernières années par rapport à leurs demandes d'intervention. Fin septembre, les quotas non utilisés par les associations sont redistribués pour répondre aux demandes introduites avant cette date par d'autres organisateurs dont le quota s'est avéré insuffisant.

Le bilan de l'année 2017 du Service de la Diffusion des arts de la scène montre

- Un budget global de 2.872.910€, en légère augmentation par rapport à 2016 (2.671.030€).
- Le budget consommé par les Tournées Art et Vie augmente de +66.910€ (+166.910€ par rapport à 2015) et passe à 1.339.910 € pour 2837 interventions (nombre record depuis 2003). Au sein de ce budget, les quotas consacrés aux centres culturels s'élèvent à 793.180€ (763.400€ en 2016) pour 1.646 représentations soit 58% du nombre d'interventions (Art et Vie ne représentant par ailleurs pas la totalité de l'offre de spectacles en FWB).
- Un budget de 831.000€ pour le programme « Spectacles à l'Ecole », en augmentation par rapport à 2016 (792.000 €).

Genres programmés : on peut constater des variations importantes entre deux saisons pour les mêmes centres culturels dans la proportion des genres programmés (ce qui témoigne d'une programmation généraliste diversifiée). Ainsi, les CC suivants identifiés comme faisant partie en 2017 des principaux programmeurs TAV dans les différents genres répertoriés diffèrent souvent de ceux de 2016 :

- Danse (hors quotas) : Etterbeek-Senghor (4), CC La Louvière (4), CCRM de Lessines (3)
- Musique classique : Etterbeek-Senghor (12), CC Huy (8), CC Verviers (7), Marche-en-Famenne MCFA (7)
- Jazz : CC Saint-Georges (6), CC Ans (5), MC Tournai (5), CC La Louvière (5), CC Huy (5), CC Mouscron (5),
- Rock : CCBW, Lessines-CCRM
- Chanson (CC majoritaires) : CC Dinant (4) et MC Ath (4)
- Chanson jeune public (CC majoritaires) : CCR Namur (9), Marche-en-Famenne MCFA (5), Wolubilis (5), CC Huy (5), CC Bastogne (4), CC Courcelles (4), CC Rixensart (4)

- Musiques du monde : CC Huy (10), Chiroux Liège (6), CCJF Saint-Gilles(4), CC Comines (4), Marche-en-Famenne MCFA (4), Dinant (3), Mouscron (3)
- Musiques urbaines : CCBW (2), Eden Charleroi (2)
- Cirque, arts forains et de la rue : CC Engis (13), Walcourt (7), Liège-Chiroux (5), MC Ath (5), CCR Namur (4), Pont-à-Celles Geminiacum (4)
- Théâtre-action : CC La Louvière (5) et CC Arlon (4) + 22 représentations d'autres CC
- Théâtre adulte : CC Dinant (18), MC Tournai (17), MC Arlon (14), CC Namur (19), MCFA Marche-en-Famenne (12), Charleroi-Eden (12), CC Sambreville (11), MC Ath (11), CC Watermael-Boitsfort (10), CC Huy (10)
- Théâtre jeune public : CC Namur (22), Liège-Chiroux (18), Charleroi-Eden (15), MCFA Marche-en-Famenne (13), Braine-l'Alleud (11), Manage (10), MC Arlon (10), Ottignies-LLN (9), CC Huy (8), CCJF Saint-Gilles (7), Etterbeek-Senghor (5), CC Dinant (5), CC Courcelles (5), CC Dison (5), CC Waterloo (5), MC Tournai (5).

Spectacles à l'Ecole

En 2017, 97 CC sur 115 ont organisé des représentations scolaires soutenues dans le cadre du programme Spectacles à l'Ecole.

	SAE total	SAE CC
organiseurs	168	97
représentations	1771	1299
interventions	827.107 €	602.776 €

Les centres culturels représentent 57,7% des organisateurs et programment 73,5% des représentations SAE en 2017. 1080 représentations organisées par les CC ont eu lieu à destination de l'enseignement fondamental et 219 à destination de l'enseignement secondaire.

CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE :

Conventions :

- Berchem Sainte-Agathe « Visueel Festival Visuel » (convention 2014-2017) : 9.900€ en 2017
- Woluwe-Saint-Lambert « Fêtes romanes » (convention 2013-2016) : 9.900€ en 2017
- Engis pour le festival « les Tchaornis » (convention 2014-2017) : 17.820€ en 2017
- Ath, Centre des arts de la rue (convention 2009-2010 prolongée par avenants) : 29.700€ en 2017, intégrés au CP 2017-2021 (action culturelle spécialisée en arts de la rue)
- Tournai, festival biennal « La Piste aux Espoirs » (asbl indépendante gérée par la Maison culturelle de Tournai) : 48.400€ en 2017 (convention 2016-17 : 34.650€ + 13.750€ encours subvention 2014).

Aides ponctuelles :

- Maison culturelle d'Ath, festival « Sortilèges » : 20.000€ en 2017 (20.01.01.11), intégrés au CP 2017-2021 (action culturelle spécialisée en arts de la rue)

CULTURES URBAINES :

- Saint-Gilles-CCJF : convention Tremplins Hip Hop 2009-2016 – 40.312,80€ en 2017.
- Rochefort : festival 5580 (musique et expo) – soutien ponctuel 3.000€.

MUSIQUES CLASSIQUES : Lessines-CCRM, festival « Les Sons intensifs » : 3.000€ en 2017.

MUSIQUES NON CLASSIQUES :

- Lessines-CCRM, festival « Roots and Roses » : convention 2013-2016, 14.850€ en 2017.
- Ottignies, Festival « La nuit africaine » (convention 2012-2015 : 9.900 €) ; 7500€ en 2017.
- Coopération culturelle régionale de Liège, « Rallye Jazz04 au fil de l'eau » : 2.500€ en 2017.

THÉÂTRE

CCR Théâtre de Namur, Centre dramatique (contrat-programme 2009-2013) : 806.356,78€ en 2017.

INTERDISCIPLINAIRE DES ARTS DE LA SCÈNE ET CONTE :

Association internationale Adolphe Sax (asbl indépendante gérée par le Centre culturel de Dinant) : 35.274€ en 2017.

Décret arts de la scène – demandes d'aides aux projets et de contrats-programmes

Le 16/1/2017, 9 centres culturels ont introduit une demande de contrat-programme (CP) ou d'aide pluriannuelle au projet (APP) en application du Décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène tel que modifié le 12 octobre 2016 :

1. Théâtre de Namur : CP centre scénique (théâtre) / 1.300.000€
2. CCR de Marche-en-Famenne : CP structure de création (théâtre) / 1.000.000€
3. Maison Culturelle d'Ath – CP festival + lieu de création / 130.000€ (cirque)
4. Maison de la Culture de Tournai : CP centre scénique / 650.000€
5. Centre culturel d'Ottignies : APP festival (musiques non classiques) / 12.000€
6. Centre culturel Jacques Franck : CP structure de services (danse) / 97.360€
7. Wolubilis – APP 3 ans festival / 25.000 € + APP 2 ans lieu de création / 5.000 € et 7.500€ (cirque)
8. CC Engis – APP 3 ans / 30.000€ (cirque)
9. Centre culturel René Magritte de Lessines : APP festival Les Sons intensifs (musiques classiques) / 5.000€

Le 19 décembre 2017, la 3C était saisie par la Ministre de l'ensemble de ces dossiers, à l'exception de celui du Théâtre de Namur ; ainsi que des dossiers du Festival d'Art de Huy, de La Piste aux Espoirs et du Tournai Jazz Festival, asbl indépendantes pour les dossiers desquels la 3C s'est déclarée incompétente.

ARTS NUMÉRIQUES

Une demande d'un soutien a été introduite en 2017 auprès de la Commission des arts numériques par la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne pour le projet « Mouvement et art numérique » (exposition en mars et avril 2018). Une subvention de 6.000€ a été octroyée.

ARTS PLASTIQUES

Subventions ponctuelles :

- CC Jacques Franck (Saint-Gilles) : 4.500€ pour l'exposition « Glauqueland » en 2017
- Wolubilis, artothèque : 8.000€ en 2017

Les projets du Centre culturel de Gembloux « 2^e Biennale de la Création » et du Centre culturel de Nivelles « Concours d'arts plastiques et visuels » ont reçu un avis négatif de la Commission des arts plastiques.

2018 : Centre culturel de Thuin « Fluide Parcours d'art » (biennale) : demande de 25.000 €, examen en CCAP en février 2018, décision ministérielle attendue (15.000€ en 2015).

Conventions :

- CCR La Louvière « Artour » convention 2013-2016 : 15.117,30 € en 2017
- Liège-Chiroux « Biennale de l'Image possible » convention 2016-2019 : 83.011,50 € en 2017
- CC Marchin « Biennale de Photographie en Condroz » convention 2016-2019 : 29.700 € en 2017
- CC Ottignies-LLN « Triennale d'art plastique » convention 2013-2016, 12.094€ en 2017.
- MC Tournai, convention 2016-2019 : 24.750 € en 2017
- Wolubilis, monographies, convention 2016-2019 : 6.000 € en 2017

Actions culturelles spécialisées :

Centre culturel de Comines-Warneton, « Biennale Art Terre » : 7.500 € en 2016. L'action et le montant seront intégrés au CP 2018-2022.

SERVICE DU PLURIDISCIPLINAIRE

2 demandes de subvention transversale ont été introduites par des CC auprès de la Commission transversale de la Culture (CTC) et examinées en 2017 :

- CC Eghezée : aide ponctuelle pour « Dhuy Village aux artistes ». Avis favorable de la commission (mais avec des recommandations et conditions pour la suite). Décision de la Ministre : 3.000€.
- CC d'Anderlecht, projet « What do we want ». Demande de 11.271€. Avis négatif de la CTC, suivi par la Ministre.

SERVICE GENERAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

SERVICE DE LA CRÉATIVITÉ ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

En 2017, 8 Centres d'expression et de créativité adossés ou intégrés à des Centres culturels sont reconnus dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement [...] des centres d'expression et de créativité :

CEC1 : 4.840,25€ en 2017 – Centre culturel de Tubize

CEC3 : 19.361€ en 2017 – Centre culturel de Wanze (CEC Le Grain d'Art), Centre culturel de Thuin (CEC La Souris qui crée), Foyer culturel de Péruwelz (CEC Le Décli'c), Foyer culturel de Perwez (CEC Osez Art)

CEC4 : 29.041,50€ en 2017 – Centre culturel d’Eghezée (CEC Terre Franche), Maison culturelle d’Ath (CEC La Ruée vers l’Art), Centre culturel du Centre à La Louvière (Les Ateliers de la Tête en l’Air)

15 CEC de Centres culturels sont subventionnés dans le cadre de la période transitoire du Décret CEC :

Centre culturel d’Evere (CEC Artisanou) : 15.319,7€

Centre culturel « La Vénérie » de Watermael-Boistfort (CEC Ateliers de la Vénérie) : 16.804,96€

Centre culturel « Wolubilis » de Woluwe-St-Lambert (CEC Ateliers du Temps libre) : 20.776,9€

Centre culturel d’Engis : 12.095,66€

Centre culturel de Flémalle (CEC Atelier Léopold Plomteux) : 6.711,95€

Centre culturel d’Ourthe-et-Meuse (CEC Groupement des arts) : 1.721,24€

Centre culturel de Chênée (CEC Le Vivier) : 5.545,55€

Centre culturel « les Chiroux » à Liège (CEC Les Ateliers 04) : 22.268,46€

Centre culturel de Dison : 22.067,56€

Centre culturel « Théâtre de Namur » (CEC Ateliers’ Bis) : 27.349,09€

Centres culturels de Florennes-Walcourt-Philippeville : 13.837,59€

Maison de la Culture d’Arlon : 14.333,03€

Centre culturel « l’Eden » à Charleroi (CEC Couleurs Quartiers) : 21.037,76€

Centre culturel de Colfontaine (CEC Les Tournesols) : 1.776,64€

Maison de la Culture de Tournai (CEC Imagine) : 31.611,34€

2 Centres culturels disposent d’une convention dans le domaine de la créativité et des pratiques artistiques en amateur :

Liège-Chiroux, « Ateliers d’art contemporain » (convention 2015-2016) : 30.000€.

Dinant, Maison de la Pataphonie (convention 2014-2016) : 32.175€.

EDUCATION PERMANENTE

Centre culturel de Ganshoren, 2.500€ pour le projet « Eurydice et Leïla ».

INTERCULTURALITÉ

Le Centre culturel d’Evere a bénéficié d’une subvention de 5.500€ pour son projet « Faces à faces ».

SERVICE GENERAL DES LETTRES ET DU LIVRE

SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2017, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre ont été ensemble Ville des Mots. Le CC Wolubilis a bénéficié d’une subvention de 30.000€.

Le réseau des anciennes villes des mots, piloté par le Centre culturel régional de Huy, a bénéficié d’un financement de 34.000€ en 2017.

SERVICE DE LA PROMOTION DES LETTRES

Pas de subvention 2017 ni 2018 pour le Centre culturel d’Ottignies-LLN, festival « Les Nuits d’Encre » (subvention de 2.000€ en 2016 – A.B.33.18-DO 22).

SERVICE DES LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES

Pas de demande en 2016.

SERVICE DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE ET DE LA BANDE DESSINÉE

- CC Wolubilis de Woluwe-Saint-Lambert : aide à la manifestation (festival d'auteurs et illustrateurs de littérature jeunesse) – 1.450€ en 2017.
- CC Les Chiroux : 4.250€ en 2017.

SERVICE GENERAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MEDIAS

- MC Tournai pour la diffusion de films d'art et essai à Imagix : 15.300€ en 2017 (subvention de fonctionnement récurrente, sur décision ministérielle).
- 27 centres culturels (contre 26 en 2015 et 32 en 2016) ont participé à la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles en organisant des projections gratuites de films belges francophones et ont perçu chacun, pour ce faire, une aide d'un montant de 450€.
- Depuis octobre 2015, le Centre du Cinéma et de l'audiovisuel organise des avant-premières de proximité en présence des équipes de film (aides de 500€ par séance). Des projections ont ainsi eu lieu en 2017 à Gembloux (2 séances), Ath (7 séances) et Tubize (1 séance).
- Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient également des manifestations en achetant de la publicité dans leur catalogue. Ce fut le cas en 2017 pour les festivals suivants, (co)organisés par des centres culturels :
 - o Brussels in love (Centre culturel « La Vénerie » à Watermael-Boitsfort),
 - o Vivre Debout (Centre culturel de Perwez).
- La Quadrature du Cercle, qui regroupe des programmeurs cinéma en centres culturels, ciné-clubs ou autres manifestations, bénéficie d'une convention 2016-2017 de 50.000 €/an.
- *Le festival biennal « A travers champs » organisé par le CC de Rochefort sera soutenu à hauteur de 5.000€ annuels en 2018-2019 (convention).*

ACTIONS CULTURELLES SPÉCIALISÉES (D.O.28)

- Ath, CP 2017-2021 : action culturelle spécialisée en diffusion cinématographique, 25.000€ en 2017.

A titre indicatif, sur base des informations dont dispose la Direction des Centres culturels, le total des montants octroyés aux Centres culturels en 2017 par d'autres secteurs de l'Administration générale de la Culture s'élèverait à 3.280.977€¹⁴ :

- 1.395.956 € d'interventions TAV et SAE,
- 1.180.159€ dans le cadre de reconnaissances (CEC, LP et Centre dramatique)
- 639.662€ dans le cadre de conventions ou d'aides récurrentes
- 65.200€ d'aides à des projets ponctuels.

La ventilation de ces montants par secteur est la suivante :

- 378.328€ : CEC et créativité

¹⁴ Y compris les conventions de cofinancement Leader, mais hors asbl indépendantes (Piste aux Espoirs, Sax, CCRLg).

- 189.173€ : arts numériques et plastiques
- 2.358.296€ : arts de la scène (155.983€ hors TAV/TAE et centre dramatique)
- 123.617€ : Lecture publique et médiathèques

(HORS AGC) CULTURE-ENSEIGNEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

1. Projets de collaboration durable

12 centres culturels ont rentré 20 projets dont 14 ont été sélectionnés et soutenus :

- Centre culturel de Bertrix / Ecole ND du Rosaire : « Des mots sans maux » 4.000€
- Centre culturel de Chênée / Kaléidoscope Théâtre : « 2036 » ateliers de théâtre
 - o Ecole communale de Grivegnée-Centre – 3.780€
 - o Ecole fondamentale communale du Thier-à-Liège – 3.935€
 - o Ecole fondamentale communale Victor Heuskin (Chênée Thiers) – 2.220€
 - o Ecole fondamentale communale Marcel Thiry (Embourg) – 3.885€
 - o Ecole fondamentale du Val (Vaux-sur-Chèvremont) – 4.000€
 - o Institut Sainte-Thérèse d’Avila (Chênée) – 2.178€
- CC Eghezée l’Ecrin / Ecole fondamentale d’Eghezée – Ecole libre de Dhuy : « Quand l’art contemporain s’invite au village » – 4.000€
- Centre culturel au Cinéma Royal Gembloux / Athénée royal : « Art et science : le cerveau » – 4.000€
- CCRM Lessines
 - o Ecole communale de Wannebecq : « Rendez-vous à l’arbre à griots (ou l’agora villageoise revisitée) 3.900€
 - o Les Audacieux : « Ceci n’est pas un spectacle » – 3.815€
- MCFA Marche-en-Famenne
 - o Ecole secondaire libre St Hubert : « Culture à la crèche : de l’ombre à la lumière, du mot aux gazouillis » – 2.495€
 - o Ecole fondamentale communale de Lomprez : « Voyage théâtral autour du monde » – non sélectionné
- Centre culturel de Marchin / Ecole fondamentale : « Vibrations intérieures ou les sons facilitateurs d’images et amplificateurs d’imaginaires » – 3.120€
- Foyer culturel de Péruwelz / Institut Saint-Charles : « L’A(rt)ccrochage scolaire » – 4.000€
- CCJF Saint-Gilles / ReMuA / Ecole communale n°6 de Forest : « Le c(h)oeur du vivre-ensemble » – 4.000€
- CCBW / Institut provincial d’enseignement secondaire de Tubize : « Les marionnettes du ZOO » – non sélectionné
- Centre culturel de Huy
 - o Ecole Sainte-Claire : « Création et diffusion d’une pièce de théâtre avec comme support visuel la technique stop motion » – non sélectionné
 - o Athénée royal de Huy : « Projet théâtre à l’école » – non sélectionné
- CEC Ateliers bis (Centre culturel de Namur) / Ecole communale Namur II : « La Court’Echelle » – non sélectionné

2. Projets de collaboration ponctuelle 2^e semestre

19 centres culturels (dont 4 ont également rentré des projets de collaboration durable) ont rentré 26 projets.

- Maison culturelle d'Ath
 - o Ecole communale de Chièvres : « La cour de récré, l'espace des possibles »
 - o Ecole communale n°9 : « Totem dans le pré »
 - o Bibliothèque Jean de la Fontaine / Athénée royal d'Ath : « Je fais mon cirque »
 - o Athénée royal d'Ath : « ça va parader »
 - o Ecole communale n°6 : « ça va parader »
- CC d'Ans / Athénée royal : « Melting jazz »
- CCBW / Institut provincial d'enseignement secondaire de Tubize : « Les marionnettes du ZOO »
- CC Chimay – CC Momignies / Groupe scolaire Arthur Masson : « Le bilinguisme de la société belge »
- Centre culturel de Couvin / Ecole libre des 3 vallées : « Journée culture-école »
- CEC d'Engis : « Sov'nîr d'Indji »
 - o Ecole communale de Hermalle
 - o Ecole communale des Fagnes
- CC Flémalle – Prehistomuseum – Marie Martinez / Ecole communale maternelle autonome de Mons II : « De la ressemblance vers nos différences : comprendre par le corps et la danse pour s'accepter et se respecter »
- CC Ittre - L'Art qui Show ! / Ecoles communales d'Ittre et Virginal : « Biodiversifions-nous ! »
- CC Jodoigne / Ecole communale de Marilles : « Mon œil ! »
- CCRM Lessines / Athénée royal René Magritte : « La Montagne : laboratoire créatif autour de la notion de citoyenneté »
- MCFA Marche-en-Famenne
 - o Ecole communale de Hollogne : « Tout n'est peut-être pas réglé »
 - o Institut Sainte-Julie : « «(Dé)règlements – ateliers d'expression à la croisée de l'écriture et des arts plastiques »
- CEC Ateliers bis (Centre culturel de Namur) / Ecole communale Namur II : « Entre deux mondes »
- CC Nassogne / Ecole communale de la Wamme : « Allons promener les chèvres... d'un village à l'autre »
- CC Rixensart / Ecole communale de Rosières : « Rosières, cartographie de la mémoire »
- CC Silly – ReForm / Ecole communale de Silly : « Mon école en images ! »
- CC Theux / Ecole maternelle Sainte-Thérèse : Recherches picturales au travers de jeux d'ombres et de lumières en utilisant les corps, les matières, différents supports, sources de lumière pour aboutir à la présentation d'un spectacle d'ombres »
- MC Tournai – Promotion théâtre – Ag'Y Sont : « Racines croisées. Petites histoires de la grande Histoire »
 - o Centre éducatif de la Sainte-Union
 - o Collège Notre-Dame de Tournai
- Centre culturel Wolubilis

- Ecole Princesse Paola x2 : « S'envoler à Woluwé, sur le chemin des lettres... »
- Ecole Saint-Henri : « Dans la bibliothèque, je suis devenu... un héros »

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

1. Projets de collaboration durable : 17 CC – 31 projets

- MC Ath
 - Ecole Georges Roland : « L'Ecole au micro »
 - Ecole communale de Ladeuze : « Carte baladeuse »
- CC Athus – Chiny, cité des Contes / Ecole communale de Sélange : « Sélange sera conte »
- CC Chênée – Kaléidoscope Théâtre : « Objection ! »
 - Ecole fondamentale Verte du Fort (Fléron)
 - Ecole fondamentale communale Victor Heuskin (Chênée Thiers)
 - Ecole fondamentale communale de Grivegnée centre
 - Ecole fondamentale communale de Chênée Grands-Prés
 - Ecole fondamentale communale Marcel Thiry à Mehagne
 - Ecole fondamentale des Etoiles
- CC Chênée – Théâtre du Sursaut / Ecole communale du Val (Vaux-sur-Chèvremont) : « Corps, mots et pinceaux pour raconter mes peurs »
- CC Doische / Ecole communale implantation Vodelée : « Aux livres etc... Mmmh... »
- Foyer culturel de Florennes / Ecoles communales de Florennes 1 : « Aux livres etc... Mmmh... »
- CC Gembloux : « Arts et sciences : espèces rares »
 - Athénée royal de Gembloux
 - Collège Saint-Guibert de Gembloux
 - Ecole communale de Gembloux I
 - Ecole communale de Gembloux IV
- CC Ittre - L'Art qui Show ! / Ecoles communales et libres d'Ittre et Virginal : « Biodiversifions-nous ! »
- CEC Les Ateliers de la Tête en l'Air (CCRC La Louvière) / Ecole fondamentale libre Saint-Antoine : « Les planètes du Petit Prince »
- CCRM Lessines
 - Ecole La Visitation Saint-Pierre : « Parcours spectacle Des pierres dans les nuages du pays Magritte »
 - Ecole bilingue : « La symphonie des couleurs »
 - Ecole La Gaminerie : « La 2^{ème} vie du héros en théâtre d'objets et de marionnettes »
- MCFA Marche-en-Famenne / Ecole libre Saint-Joseph : « Papy, mamy, c'était comment avant ? »
- CC Marchin / Ecole fondamentale communale de Marchin : « Clip, clap... Song ! Des notes de musique à l'imagerie audio-visuelle »
- CEC Ateliers bis (Centre culturel de Namur) / Ecole communale Namur II : « Espace-Emotion »
- CC Nassogne / EFLSM Libre Nassogne : « L'art au cœur d'un jardin bien-être »
- Foyer culturel de Philippeville – Bibliothèque de Philippeville : « Aux livres etc... Mmmh... »
- CC Rossignol-Tintigny - Chiny, cité des Contes / Ecole communale de Rossignol : Les contes du Lochnot »

CC Rossignol-Tintigny – Théâtre sans accent – L'Ananas givré / Ecole communale de Bellefontaine : « Bellefontaine en scène »

- Centre culturel de Spa / ESSL Saint Edouard : « Saint Edouard revisite le monde de la BD et du dessin animé » + « Au-delà de nos différences »
- Centre culturel de Walcourt / Ecole libre de Fraire : « Aux livres etc... Mmmmh... »

2. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION

2.1. TRANSVERSALITÉ : ENTRE SECTEURS DE L'AGC ; ENTRE INSTANCES D'AVIS (ACTIONS CULTURELLES SPÉCIALISÉES)

Rencontres DCC/Instances d'avis & secteurs de l'AGC

2013 : rencontres avec les Conseils de l'Education permanente, de la Jeunesse, de la Créativité et de la Lecture publique.

2014 : rencontres avec la Commission pluridisciplinaire et intersectorielle de la Culture (Copic) et avec le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène (CIAS)

Séance d'information groupée à destination du Conseil de la danse, du cirque, des arts forains et de la rue, du Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, du Conseil de l'Art dramatique, du Conseil de l'aide aux projets théâtraux et du Conseil des arts plastiques.

2015 : les échanges transversaux se poursuivent avec les services et instances d'avis : Conseil du Cirque, des arts forains et de la rue, présentation du formulaire ACSDAS au Conseil interdisciplinaire des arts de la scène le 12/11/2015.

2016 : Commission d'aides aux opérateurs audiovisuels : ACS de la Maison culturelle d'Ath le 27/5/2016

Conseil des arts du Cirque, des arts forains et de la rue : ACS du CCBW et de la Maison culturelle d'Ath le 21/6/2016 (+ le 20/09/2016 : finalisation des avis par le Conseil, hors présence de la DCC)

Commission des arts plastiques : information sur le dispositif des actions culturelles spécialisées le 14/9/2016 (Jean-François Füeg, Sophie Levêque, Célia Dehon et Didier Caille pour la 3C)

2017 : Après avoir rencontré le Chef du Cabinet Culture de la Ministre, Paul Verwilghen, le Président de la 3C avait annoncé aux membres, lors de la réunion du 16/12/2016, que la Ministre souhaitait réunir les présidents des instances d'avis afin de réaffirmer le rôle pivot des Centres culturels et encourager les instances sectorielles à examiner les demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées sur base des principes généraux de leur secteur. Cette rencontre n'a pas eu lieu.

14/3/2017 Les Services généraux de la Création artistique et de l'Action territoriale font une proposition sur la manière de traiter les demandes de CC en arts de la scène qui tiennent compte des contraintes imposées par les différents décrets et vise à assurer la pérennité des soutiens.

22/5/2017 Groupe de travail 3C / Conseil supérieur de l'Education permanente (ACS Comines)

22/6/2017 Commission consultative des arts plastiques : ACS Comines

5/9/2017 Conseil interdisciplinaire des arts de la scène : ACSDAS Comines et Lessines

19/9/2017 Commission des musiques non classiques: ACS Lessines

2.2. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION

2.2.1. Foire aux questions – FAQ

La Foire aux questions concernant le Décret 21-11-2013, telle que validée par la 3C, est en ligne sur le site de la Direction des centres culturels depuis l'automne 2015.

Le groupe de travail FAQ ne s'était plus réuni depuis lors, or de nombreuses questions résiduelles n'avaient pas encore été consolidées et validées. Le 17/11/2017, le GT FAQ a entamé la collecte des questions nouvelles, ainsi qu'un tri entre les questions de type « technique » portant sur la compréhension du décret et les questions de nature plus jurisprudentielle, sujettes à débat, qui devraient être renvoyées à l'analyse de la 3C.

Le GT s'est à nouveau réuni le 19/1/2018. Une version consolidée des questions résiduelles du premier type pourra bientôt être consultée en ligne, mais avec le temps ces questions « techniques » de compréhension sont devenues moins nombreuses que les questions jurisprudentielles d'application, qui ne se consolident qu'avec les décisions de la Ministre.

2.2.2. La formation générique « Piloter un Centre culturel aujourd'hui »

2016 était la dernière année du marché de service pour l'organisation en décentralisation de 9 sessions de formations (de chacune 8 journées complètes) réparties sur 3 ans, attribué au CESEP (initialement en partenariat avec le PAC).

En 2017, le CESEP a organisé d'initiative propre une session de la formation « Piloter un Centre culturel » à l'automne. La demande de formation n'est en effet pas tarie, notamment en raison du renouvellement et de la rotation de personnel au sein des équipes des centres culturels.

2.2.3. Formations organisées par le Service général de l'action territoriale

Les formations organisées par le Service général de l'action territoriale sont ouvertes aux centres culturels. Le catalogue (semestriel) comprend dorénavant un nombre croissant de formations transversales à la mise en œuvre de projets, à l'évaluation ou encore aux techniques de diagnostic territorial/analyse partagée du territoire, ainsi que des formations à des techniques d'animations thématiques.

Les titres des formations explicitement proposées aux CC étaient les suivantes :

- Outils et méthodes d'animation d'un projet de participation citoyenne
- S'outiller pour gérer une équipe
- Mieux communiquer au travail
- Animer un collectif d'écrits en bibliothèque ou dans un centre culturel
- Connaître et valoriser le cinéma documentaire en bibliothèque (initiation)
- Créer un projet commun autour du cinéma documentaire entre bibliothèque et centre culturel (perfectionnement)
- Une immersion dans la culture anglaise à travers sa musique et son cinéma
- Comment parler du cinéma sans en connaître le langage ?
- Projets en partenariat : comment impliquer chacun dans l'élaboration, la réalisation et ... l'évaluation ?

- Diagnostic territorial partagé

Le service formations du SGAT (anciennement formations SLP) travaille en bonne intelligence avec la DCC à développer une offre plus spécifique aux centres culturels.

2.2.4. Formations organisées par l'ACC et la FPCEC

L'Association des centres culturels et la Fédération pluraliste des CEC co-organisent un cycle de formations intitulé « Culture Plus » et soutenu par le Service de la Formation de l'Administration générale de la Culture. Ce programme de formation vise à répondre aux besoins et à la complexité grandissante des différents métiers (Directeurs/trices et/ou coordinateurs/trices ; animateurs/trices socioculturels responsables de projets socio-artistiques ; administrateurs/trices) et articule deux axes de développement des compétences :

- Le développement de l'action culturelle pour les matières qui explorent les pratiques professionnelles et sectorielles (axe animation) ;
- Le développement organisationnel des structures pour les matières relatives à la gestion et à l'organisation et le développement des asbl socioculturelles (axe gestion organisationnelle).

2.3. SOUTIEN PERSONNALISÉ AUX OPÉRATEURS ET COACHING « SUR MESURE »

Le 27/01/2017, une réunion de la plateforme des opérateurs d'appui, rassemblant l'ASTRAC, l'ACC, l'administration et les représentants des Provinces et de la COCOF, s'est donnée pour objectif de dresser un état des lieux de l'offre actuelle d'accompagnement ainsi que de la nature et de l'ampleur des demandes et d'aborder la question de la coordination de la réponse aux demandes individuelles des centres culturels, qui pourrait être confiée le cas échéant par l'administration aux Provinces ou aux organisations représentatives. La proposition faite par l'administration à la Ministre n'a pas reçu de suite positive, le Cabinet ayant estimé que les actions menées par l'ASTRAC ainsi que la formation « Piloter un Centre culturel » existaient déjà (note du 20 juillet 2017).

2.4. PLATEFORME D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE DE L'ASTRAC

Avec le soutien d'une subvention extraordinaire, l'ASTRAC a en effet pu relancer à l'automne 2017 son projet de plateforme d'échanges et de partage, espace de travail collaboratif et de réflexion partagée, initié en 2014. Consacré à l'époque essentiellement aux questions de la mise en pratique de l'analyse partagée, il s'ouvre désormais également à d'autres thématiques.

La plateforme virtuelle offre notamment :

- des outils et informations à partager, transmis par les professionnels du secteur et publiés sur la Plateforme par thématiques. L'ASTRAC n'effectue aucun contrôle quant à leur qualité mais lance un appel à toutes les équipes pour les analyser, se les approprier et les faire évoluer à partir de leurs réalités et de leurs aspirations.
- une bibliothèque de dossiers de demande de reconnaissance.

Une communauté Facebook permet des échanges directs entre les équipes.

Des rencontres-ateliers complètent la plateforme en permettant aux équipes d'échanger et partager des expériences et des outils, de s'inspirer les uns les autres, s'épauler entre collègues et faire vivre le nouveau décret à partir des pratiques issues du terrain.

L'équipe de l'ASTRAC a été renforcée par le recrutement de Nicolas Canta, animateur en charge du projet.

2.5. OUTILS DE COMMUNICATION DE LA DCC

2.5.1. Site internet

Le site www.centresculturels.cfwb.be, mis en ligne en novembre 2010, reprend des informations signalétiques sur le secteur, un répertoire cartographié des Centres culturels reconnus, une rubrique administrative, une bibliothèque de référence et des actualités.

Site internet	2013	2014	2015	2016	2017
nombre de visiteurs	12.097	12.043	10.042	11.641	11.678
nombre de visites	18.380	16.188	13.133	15.731	16.067
nombre de pages vues		55.369	43.414	43.532	44.623
nombre de visite quotidiennes	50	48	36	43	44
nombre de visite mensuelles			1.094	1.311	1.339

- ⇒ Le nombre de visites est en augmentation mais reste inférieur aux statistiques des années 2013 et 2014.
- ⇒ Perspectives : une réforme importante des sites de l'Administration générale de la Culture devrait être mise en œuvre au 1^{er} trimestre de l'année 2019. Les axes de cette refonte ont été présentés lors d'une réunion qui a rassemblé les Directeurs généraux adjoints et les directeurs le 30 mai 2017.

2.5.2. Infolettre

La « CCactus », infolettre électronique, est diffusée par la DCC depuis mars 2011 à destination des opérateurs du secteur et des partenaires internes (agents de la FWB) et externes (membres de la 3C, ORUA, professionnels du secteur, représentants politiques, etc.). Depuis 2015, l'infolettre paraît bimestriellement (6 éditions par an). Elle est aujourd'hui adressée à 627 destinataires.

2.5.3. Profil facebook « Centres culturels FWB »

Un profil Facebook a été créé le 14/04/2015 afin d'établir un contact avec les centres culturels via les réseaux sociaux, de se tenir aux courant de leurs activités mais aussi de diffuser certaines informations utiles au secteur par ce médium. Malheureusement, en raison du manque de temps de l'équipe de la DCC, cet outil est resté sous-exploité à ce jour.

2.5.4. Lectures.Cultures

L'année 2017 est la première année de parution de la revue bimestrielle du Service général de l'Action territoriale dédiée aux professionnels des bibliothèques, des centres culturels, des Points.Culture et du Centre de prêt de Naninne. 5 numéros sont parus en 2017, dont un dossier (consacré à l'érotisme dans la culture). Les lecteurs de la revue ont ainsi pu découvrir :

- un portrait de centre culturel (celui de Jodoigne & Orp-Jauche,) grâce à la rubrique « Ici et Ailleurs »
- la diversité des actions des centres culturels : accueil en résidence au « Jacques Franck », projet autour de l'accueil des réfugiés par le Centre culturel de Walcourt, festival « Babillages » du CC « Les Chiroux », prise de fonction du nouveau directeur du Centre culturel « Central » de La Louvière ou encore les opérations « Noël au Théâtre » et « Printemps Divers cités ».

Le comité de rédaction rassemble, outre des représentants des bibliothèques et Point.Culture, 2 directions de centres culturels (Bernadette Vrancken, CC de Berchem-Ste-Agathe et Alain Thomas, CC de Bertrix) et des représentants des organisations représentatives (Céline D'ambrosio, ACC et Liesbeth Vandersteene, Astrac).

2.5.5. Parution du guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? »

Le 28 mars 2017, le guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? », réalisé par l'ACC et l'Astrac et édité par le Service général de l'action territoriale, a été lancé officiellement à l'occasion de la présentation du rapport d'activités 2016 de la Commission des Centres culturels au Centre culturel de Dison. Ce « mode d'emploi » des centres culturels est destiné aux personnes désireuses de connaître et de comprendre le fonctionnement des centres culturels. Il est disponible en version numérique sur le site www.centresculturels.cfwb.be, dans la rubrique « bibliothèque ».

Le premier tirage de 4000 exemplaires a notamment été diffusé vers les centres culturels, les services de l'Administration générale de la Culture, la 3C et les instances d'avis de la Culture les plus concernées par l'examen des demandes d'actions culturelles spécialisées, le Cabinet de la Ministre de la Culture et les ministres du Gouvernement ainsi que les membres du Parlement de la Communauté française, les interlocuteurs des Provinces, de l'Union des Villes et Communes etc. ; ainsi qu'à l'occasion d'événements tels que la Foire du Livre.

Un second tirage actualisé est envisagé en 2018, notamment en vue des élections communales et du renouvellement de la partie publique des instances de gestion des centres culturels.

2.6. EVALUATION DU DÉCRET

L'article 114 du Décret du 21-11-2013 prévoit que le décret fasse l'objet d'une évaluation bisannuelle. Cette évaluation doit intégrer les éléments suivants :

- une analyse relative à l'octroi, la reconduction et le retrait de reconnaissance d'actions culturelles ;
- une analyse des flux budgétaires liés à l'octroi, la reconduction et le retrait de reconnaissance d'actions culturelles ;
- une analyse particulière des crédits affectés aux centres culturels au titre d'action culturelle spécialisée.

Après des entretiens exploratoires menés fin 2016 par la Direction de l'évaluation auprès de quelques représentants des Centres culturels et une concertation avec le Service général de l'action territoriale

et le Service de l'évaluation des politiques publiques (Direction de la Recherche), l'Observatoire des politiques culturelles a présenté le 17 novembre 2017 à la Commission des centres culturels la démarche envisagée pour procéder à une démarche d'observation qui pourrait se saisir du « temps zéro » d'application du décret pour extraire l'originalité des façons de procéder sur le terrain, les nuances et les particularités.

L'OPC élabore actuellement un cahier des charges afin de lancer un marché de services pour une « observation structurée de la mise en œuvre effective du D.21-11-2013 ».

Cette observation reposerait, dans une première phase, sur le corpus documentaire constitué par les dossiers de demande de reconnaissance ; dans un second temps, sur une sélection de centres culturels. Elle viserait à identifier et caractériser les différentes manières dont les centres culturels

- se sont approprié (ont assimilé, acclimaté et traduit) les notions centrales du décret ;
- ont traduit ces différentes notions en démarches concrètes d'analyse partagée ;
- ont traduit les acquis de leur analyse partagée en enjeux culturels et territoriaux.

L'aboutissement de chantier, initialement prévu pour 2018, est dépendant de la date de lancement de ce marché de services.

3. LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS EN 2017

La Commission des centres culturels ou « 3C » est l'instance qui formule tout avis, recommandation ou proposition sur les politiques menées dans le secteur des centres culturels ainsi que sur la reconnaissance, le retrait de reconnaissance et la suspension d'octroi de subventions aux centres culturels.

3.1. HISTORIQUE ET PERSPECTIVES

La Commission consultative des Centres culturels, dite « 4C » a été instituée par l'arrêté royal du 5 août 1970 (art.13-14).

Avec le décret du 28 juillet 1992 (chap.V, arts. 19-25), la composition initiale de la 4C évolue.

Le décret du 10 avril 2003 harmonise les missions et le fonctionnement de l'ensemble des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel. L'arrêté du 23 juin 2006 (chapitre V) transforme la 4C en 3C : Commission des Centres culturels. Le nombre de membres est désormais fixé à 27 afin de permettre une plus large représentation des professionnels du secteur (voir composition). La 1^{ère} réunion de la 3C a lieu le 17 octobre 2007.

Le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et son arrêté du 24 avril 2014 attribuent de nouvelles missions à la 3C (voir cadre réglementaire). Le Décret du 21 novembre 2013 influe également sur les missions de toutes les instances d'avis en ouvrant la voie du décloisonnement entre les secteurs car les instances d'avis sectorielles seront désormais sollicitées pour remettre des avis relatifs à des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées portées par des Centres culturels (art.36 du Décret et point 6.13.4 de l'exposé des motifs).

La déclaration de politique communautaire 2014-2019 mentionne, parmi les mesures visant à optimiser la gouvernance en matière culturelle, l'engagement du Gouvernement à procéder à une analyse et une refonte des missions et du fonctionnement des instances d'avis.

Orientations de la réforme des instances d'avis œuvrant dans le secteur socioculturel

La déclaration de politique gouvernementale 2014-2019 mentionne, parmi les mesures visant à optimiser la gouvernance en matière culturelle, l'engagement du Gouvernement à procéder à une analyse et une refonte des missions et du fonctionnement des instances d'avis. Les objectifs de la réforme sont identifiés comme étant les suivants :

- améliorer l'efficacité des instances d'avis ;
- renforcer l'expertise de ses membres ;
- réduire la lourdeur administrative engendrée par la gestion des commissions ;
- éviter les conflits d'intérêts ;
- rendre le système d'avis plus dynamique et maîtriser ses coûts.

En 2016, la coupole « nouvelle gouvernance » a été initiée dans le cadre de l'opération de consultation « Bouger les lignes » lancée à l'initiative de la Ministre de la Culture (par Joëlle Milquet à qui a succédé Alda Greoli) avec pour objectif de dégager des pistes pour améliorer la cohérence et la coordination des instruments des politiques culturelles. Certaines des recommandations de la coupole, rendues publiques le 3 février 2017, sont relatives au fonctionnement des instances d'avis et ont été incluses

dans le document de conclusion « 40 actions pour une nouvelle politique culturelle en FW-B » présenté le 30 mai 2017.

Interrogée sur les avancées de la réforme lors de la séance de la Commission culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 6 novembre 2017, la Ministre a présenté les orientations de la réforme, contenues dans une note préalablement soumise au Gouvernement. Un avant-projet de décret a été rédigé. L'Administration générale de la Culture a été consultée fin janvier 2018. Approuvé en première lecture par le Gouvernement le 30/05/2018, le texte est à présent soumis à l'avis des instances d'avis du secteur socioculturel.

La réforme des instances d'avis vise la mise en place d'une nouvelle logique, basée sur la distinction entre 3 fonctions, elles-mêmes incarnées par des interlocuteurs distincts :

1. le Conseil supérieur de la Culture : composé de représentants des fédérations professionnelles des différents secteurs culturels, d'experts et de représentants de tendances idéologiques et philosophiques, le Conseil assurerait la fonction de concertation sectorielle et d'avis sur les politiques culturelles.
2. les Commissions transversales sectorielles. Composées de membres « experts », ces commissions auront une fonction d'analyse et d'avis sur les dossiers de demande de subventions ponctuelles et/ou structurelles qui relèvent de leur champ de compétences. Ces commissions sont dites « transversales » car il est envisagé de regrouper plusieurs secteurs au sein d'une même commission. Dans ce cadre, un regroupement des secteurs des centres culturels et des centres d'expression et de créativité est proposé.
3. la Chambre de recours. Actuellement, certaines législations sectorielles ne prévoient aucun recours administratif organisé et les opérateurs ne peuvent s'adresser qu'au Conseil d'Etat ou faire appel au médiateur. D'autres législations sectorielles, notamment les Décrets relatif aux centres culturels, à la lecture publique ou encore aux centres d'expression et de créativité, prévoient un recours administratif organisé auprès du Ministre de la Culture moyennant l'avis de l'instance d'avis compétent. Ce type de recours n'apparaît pas optimal étant donné que l'avis rendu suite à un recours émane d'une instance qui s'est déjà prononcée sur le dossier. La Chambre des recours assurerait ainsi un droit de recours en amont du Conseil d'État. La Chambre serait composée d'anciens responsables du secteur culturel et de magistrats.

Les commissions transversales seraient installées pour une durée de 3 ans, renouvelables 1 fois. Le Conseil supérieur de la Culture aurait, lui, une validité de 5 ans. Des séances de formation et d'information seraient proposées en début de renouvellement, notamment sur la législation et la comptabilité. Les membres des commissions transversales sectorielles seront désignés à l'issue d'un appel public et ouvert à tous¹⁵.

¹⁵ Compte rendu des débats – CRIC n° 15 – Cult3 (2017-2018)

3.2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel modifié par le décret du 20 juillet 2005 : Chaque instance d'avis formule, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, tout avis, recommandation ou proposition relatif aux politiques menées dans les matières relevant de sa compétence (art.9).

Arrêté du Gouvernement du 23 juin 2006 exécutant le Décret du 10 avril 2003 : Les membres de l'instance d'avis sont nommés pour un mandat d'une durée de 5 ans (art.2). La Commission des Centres culturels formule tout avis, recommandation ou proposition sur les politiques menées dans le secteur des Centres culturels ainsi que sur la reconnaissance, le classement en catégories, le déclassement, le retrait de reconnaissance et la suspension de l'octroi de subventions aux Centres culturels (art.67).

Règlement d'ordre intérieur : le R.O.I. fixe les modalités de travail de la 3C, la périodicité des réunions (4 réunions par an au minimum), le délai d'examen des demandes, le rôle de la présidence et du secrétariat, le contenu des convocations, de l'ordre du jour, du rapport d'activités et des procès-verbaux, la façon dont s'organisent le quorum, le vote, les procurations et absences, le paiement du jeton, ainsi que les principes déontologiques de la 3C (art.21).

Décret du 3 avril 2014 : le décret vise à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes consultatifs. Deux tiers au maximum des membres de l'instance d'avis sont du même sexe (art.3). Les procédures d'appel et de dérogations sont également fixées par le décret. La 3C respecte pleinement la règle des 2/3 – 1/3.

Décret du 21 novembre 2013 et arrêté du 24 avril 2014 :

Missions de la 3C selon le D. 21-11-2013	Travaux en 2017
Remettre des avis sur l'opportunité de permettre aux Centres culturels non reconnus d'introduire une demande de reconnaissance de leur action culturelle (art.23 du Décret et art.6 de l'AGCF)	1 demande de principe a été examinée par la 3C
Remettre des avis sur les demandes de reconnaissance introduites par les Centres culturels portant sur la reconnaissance de leur action culturelle générale, intensifiée, spécialisée ou encore sur la reconnaissance de coopération (arts. 35 à 37 et 44 à 46 du Décret, art.21 de l'AGCF) ainsi que sur la reconduction de ces reconnaissances (arts.44 à 46 du Décret)	13 demandes de reconnaissance ont été examinées par la 3C
Pour les demandes de reconnaissances d'actions culturelles spécialisées, l'avis de la 3C porte sur la cohérence avec l'action culturelle générale et l'avis des instances d'avis sectorielles est ensuite requis quant à l'adéquation du projet avec les principes généraux du secteur de la politique sectorielle concernée.	5 demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées ont été examinées par des instances d'avis sectorielles. Des représentants de la Direction des centres culturels, de l'Inspection de la Culture et de la 3C ont participé aux travaux.

Participer aux réunions de concertation (art.82 du Décret) menées avec les Centres culturels dans le cadre de l’instruction de leur demande de reconnaissance	27 réunions de concertation en 2017
Proposer une période probatoire (art.41 du Décret) pour les Centres culturels qui ne remplissent pas l’ensemble des conditions de reconnaissance. À l’issue de cette période, la 3C remet un avis accompagné d’un projet de décision au Ministre compétent	3 propositions en 2017
Remettre des avis sur le retrait de reconnaissance (art.47 du Décret et art.27 de l’AGCF) : si un Centre culturel ne respecte pas les dispositions décrétales ou si sa gestion financière fait état de graves lacunes vérifiées, le Gouvernement met le Centre culturel en demeure d’adopter les mesures nécessaires. Si les lacunes persistent, la 3C remet un avis quant au retrait de la reconnaissance.	
Formuler un avis sur les recours introduits par des Centres culturels (art.43 du Décret) à l’encontre d’une décision négative quant à la reconnaissance ou quant à l’opportunité d’introduire une demande de reconnaissance	
Proposer l’octroi de subventions exceptionnelles (art.60 du Décret et art.34 à 35 de l’AGCF) pour couvrir des frais résultant de circonstances particulières	
Rendre un avis sur les demandes de reconnaissances de l’action fédérative des organisations représentatives (art.98 du Décret et art.57 de l’AGCF)	
Emettre des avis préalables facultatifs (art.31 de l’AGCF) qui peuvent être sollicités à titre informatif par un centre culturel sur l’opportunité d’élaborer un projet de coopération ou de développer une action culturelle intensifiée ou spécialisée	

3.3. COMPOSITION DE LA 3C EN 2017

3.3.1. Appels à candidature

La composition de la 3C a été entièrement renouvelée lors du 5^{ème} appel à candidatures. L’arrêté ministériel du 28 juin 2012, modifié par les arrêtés successifs du 15 novembre 2012 (6^{ème} appel), du 29 septembre 2015 (7^{ème} appel), du 28 avril 2016 (8^{ème} appel), du 24 novembre 2016 (10^{ème} appel) nomme les membres de la Commission des centres culturels pour une durée de 5 années¹⁶.

¹⁶ Hormis les membres de la catégorie des représentants des tendances idéologiques et philosophiques dont la composition est renouvelée suite à l’installation du nouveau Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les nouvelles désignations sont intervenues le 29/09/2015.

Le renouvellement de la composition des instances d'avis (hormis les représentants des tendances idéologiques et philosophiques) devait avoir lieu en septembre 2017. Cependant, le 19 juillet 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un Décret modifiant le Décret relatif aux instances d'avis du 10 avril 2003 afin de prolonger le mandat des membres actuels de l'ensemble des instances d'avis, hormis ceux de la catégorie des représentants des tendances idéologiques et philosophiques qui suivent un autre calendrier, jusqu'au 31 juillet 2018, et ce dans la perspective d'aboutir à la réforme du Décret relatif aux instances d'avis. Le 4 mai 2018, la 3C a été appelée à remettre un avis sur un avant-projet de décret visant à prolonger les mandats des membres d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 juillet 2019.

La composition théorique de la 3C est fixée à 27 membres effectifs et au minimum 21 membres suppléants. Au 31 décembre 2017, il y avait 2 mandats vacants parmi les membres effectifs (catégorie des experts d'une discipline culturelle ; catégorie des experts issus d'une association ayant pour objet social la défense des usagers) et (au minimum) 5 mandats vacants parmi les membres suppléants (2 experts d'une discipline culturelle, représentant d'une association de défense des usagers, représentant de la tendance idéologique et philosophique PS, représentant de l'organisation représentative ASTRAC).

Les agréments des organisations représentatives des utilisateurs agréées (ORUA), parmi lesquelles figurent l'ACC et l'ASTRAC, sont accordées pour une durée de 5 années (article 7 du Décret du 10 avril 2003 relatif aux instances d'avis). Fin 2016, l'ACC et l'ASTRAC ont introduit une demande de renouvellement de leur agrément. Le nouvel arrêté d'agrément est paru le 9/03/2017.

Aucune modification (nomination/démission) de la composition de la 3C n'est intervenue en 2017.

3.3.2. Composition de la 3C au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la 3C comptait :

- 25 membres effectifs sur 27 postes (dont 11 femmes et 14 hommes)
- 16 membres suppléant sur 21 postes (dont 9 femmes et 7 hommes).

1. Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans les domaines culturels suivants : arts de la scène, arts plastiques et visuels, lettres et livres, audiovisuel et cinéma, information et lecture publique, enfance et jeunesse, expression et créativité, éducation permanente, patrimoine et langues.

- Membres effectifs :

- ‡ Frédéric Laurent (arts de la scène, culture-école)
- ‡ Céline Martin (lecture publique, éducation permanente)
- ‡ Marylène Toussaint (expression et créativité)
- ‡ 1 poste vacant

- Membres suppléants : 2 postes vacants.

2. Professionnels exerçant la fonction de directeurs/trices dans un Centre culturel reconnu

- Membres effectifs :

- ‡ Marc Baeken (CC de Dinant)
- ‡ Lucien Barel (CC des Chiroux à Liège)

- † Jacques-Yves le Docte (CC « la Maison de la Création » à Bruxelles-Nord)
- † Engelbert Pêtre (Maison culturelle d'Ath)
- † Catherine Scurole (CC de Theux)
- † Jérôme Wyn (CC de Dison)

- Membres suppléants :

- † Edith Grandjean (CCBW)
- † Emmanuel Paÿe (CC de la Vallée de la Néthen à Beauvechain)
- † Bernadette Vrancken (CC « le Fourquet » à Berchem-Ste-Agathe)

3. Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans le domaine culturel

- Membres effectifs :

- Issus des services culturels des différentes Provinces et de la COCOF :
 - † Véronique Bidoul (Brabant Wallon)
 - † Olivier Fiévez (Hainaut)
 - † Estelle Denoël (Liège)
 - † Eric Gelhay (Luxembourg)
 - † Myriam Goumet (Namur)
 - † Janine Le Docte (COCOF)
- Issus d'un conseil d'administration d'un Centre culturel reconnu :
 - † Didier Caille (CC de Braine-le-Compte)
 - † Christian Boucq (CC de Berchem-Sainte-Agathe)
- Issus de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :
 - † Danièle Staquet
- Issus de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - † Corinne François

- Membres suppléants :

- Issus des services culturels des différentes Provinces et de la COCOF :
 - † Jérémy Meys (Brabant Wallon)
 - † Fabienne Scandolo (Hainaut)
 - † Luc Navet (Liège)
 - † Frédéric Philipin (Luxembourg)
 - † Laurence Deprez (Namur)
 - † Christine Heymans (COCOF)
- Issus d'un conseil d'administration d'un Centre culturel reconnu :
 - † Jean-François Mitsch (CC de Genappe)
- Issus de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :
 - † Tanya Sidiras
- Issus de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - † Barbara Decupere

4. Experts issus d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers

- † Membre effectif : *vacant*
- † Membre suppléant : *vacant*.

5. Représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées du secteur

- Membres effectifs :

- ‡ Matteo Segers (ACC)
- ‡ Liesbeth Vandersteene (ASTRAC)

- Membres suppléants :

- ‡ Céline D'Ambrosio (ACC)
- ‡ Poste vacant (ASTRAC)

6. Représentants des tendances idéologiques et philosophiques

- Membres effectifs :

- ‡ Philippe Degeneffe (PS)
- ‡ Luc Decharneux (MR)
- ‡ Paul Fauconnier (Ecolo)
- ‡ Corinne Van Volsem (CDH)

- Membres suppléants :

- ‡ Poste vacant (PS)
- ‡ Mathieu Bakolas (MR)
- ‡ Bruno Wynands (Ecolo)
- ‡ Stéphanie Willems (CDH).

3.3.3. Invités et observateurs

En 2017, les invités permanents de la 3C sont :

- Cabinet de la Ministre de la Culture :

- ‡ Paul Verwilghen, Chef du Cabinet de la Ministre Alda Greoli
- ‡ Nathalie Vanaubel, conseillère pour les Centres culturels : participation à la réunion du 17/11/2017.

- Administration générale de la Culture :

- ‡ André-Marie Poncelet, Administrateur général de la Culture ;
- ‡ Jean-François Füeg, Directeur général adjoint du Service général d'action territorial ;
- ‡ Sophie Levêque, Célia Dehon et Cécile Rassinfosse, Direction des Centres culturels ;
- ‡ Freddy Cabaraux, Directeur général adjoint du Service général d'Inspection de la Culture ;
- ‡ Luc Carton, Inspecteur-référent ;
- ‡ Vincent Bertholet, Inspecteur-référent ;
- ‡ Brigitte De Ridder, Inspectrice-référente.

- Autres invités ponctuels de la 3C en 2016 :

- Inspecteurs

- ‡ Fabienne Merkelbag 28/4/2017

- ‡ Ingrid Vandevarent 28/4/2017
- ‡ Catherine Stilmant 9/5/2017
- ‡ Bénédicte Bodson 2/6/2017
- ‡ Nadège Albaret 23/6/2017
- ‡ Azita Banaï 23/6/2017
- ‡ Patrick Cnudde 23/6/2017
- ‡ Philippe Pépin 23/6/2017
- Membres suppléants
 - ‡ Barbara Decupere, membre suppléant représentant l'AVCB le 23/6/2017.
- Experts extérieurs
 - ‡ Justine Dandoy, ASTRAC, en remplacement de Liesbeth Vandersteene les 28/4, 9/5 et 2/6/2017
 - ‡ Vincent Dehin, Conseiller juridique de l'ACC le 22/9/2017
- Transversalité MFWB
 - ‡ Raymond Briot, Service interdisciplinaire des arts de la scène, 28/4 et 9/5/2017
 - ‡ Ivo Ghizzardi, Service des arts plastiques, 28/4/2017
 - ‡ Lionel Larue, Service des musiques et de la diffusion, 9/5/2017
 - ‡ Claire Girardeau, Service des musiques non classiques, 9/5/2017
 - ‡ Michel Guérin, Observatoire des politiques culturelles, 17/2017
 - ‡ Michel Vandekerere, Observatoire des politiques culturelles, 17/2017
- Transversalité Instances d'avis
 - ‡ Denis Dargent, Conseil supérieur de l'éducation permanente, 28/4/2017
 - ‡ Daniel Soudant, Conseil supérieur de l'éducation permanente, 28/4/2017
 - ‡ Marie-Hélène Joiret, Commission consultative des arts plastiques, 28/4/2017
 - ‡ Martine Lahaye, Conseil interdisciplinaire des arts de la scène, 28/4 et 9/5
 - ‡ Catherine Danel, Conseil de la Musique classique, 9/5/2017
 - ‡ Claire Monville, Conseil des musiques non classiques, 9/5/2017

3.3.4. Perspectives 2018

Plusieurs démissions sont intervenues dans la composition de la 3C durant le 1^{er} semestre 2018 :

- Membres effectifs : Danièle Staquet (UVCW) et Corinne FRANCOIS (AVCB), Philippe Degeneffe et Paul Fauconnier (représentants respectivement les tendances idéologiques et philosophiques PS et Ecolo)
- Membres suppléants : Edith Grandjean, issue de la catégorie des directeurs.trices de centres culturels reconnus ; Laurence Deprez, représentante de la Province de Namur ; Jean-François Mitsch (représentant d'un conseil d'administration d'un centre culturel).

Barbara Decupere (ACVB), Tanya Sidiras (UVCW) et Bruno Wynands (représentant de la tendance Ecolo), actuellement membres suppléants, seront donc appelés prochainement à devenir membres effectifs.

Ces modifications portent le nombre de postes vacants à 3 effectifs et 11 suppléants.

Lors de sa réunion du 4/05/2018, la 3C a rendu un avis favorable concernant un avant-projet de décret visant à prolonger les mandats des membres des instances d'avis jusqu'au 31/07/2019 (ils avaient été prolongés une première fois jusqu'au 31/07/2018). Néanmoins, la 3C a souhaité attirer l'attention de la Ministre de la Culture sur le fait que la prolongation jusqu'au 31 juillet 2019 ne permettra pas aux membres de la 3C d'assurer le suivi des demandes de reconnaissance de centres culturels qui parviendront le 31 décembre 2018 durant toute la durée de l'instruction de celles-ci (leur examen par la 3C étant prévu à l'automne 2019). Elle a également recommandé qu'un nouvel appel à candidatures soit lancé durant cette période afin de remplacer les membres effectifs et suppléants démissionnaires ainsi que les membres qui souhaiteraient mettre un terme à leur mandat.

3.4. FONCTIONNEMENT

La première réunion de la 3C s'est tenue le 17 octobre 2007. A cette occasion, le règlement d'ordre intérieur a été adopté et le président élu. En 2012 et pour le second mandat consécutif, Marc Baeken a été réélu président de la Commission. Il est secondé dans sa fonction par le vice-président, Didier Caille. En 2017, la 3C est donc entrée dans sa 11ème année de fonctionnement.

3.4.1. Réunions plénières

Outre la présentation du rapport d'activités 2017 qui s'est déroulée le 28 mars à Dison, 7 réunions plénières ont eu lieu les 17/02, 28/04, 09/05, 02/06, 23/06, 22/09 et 17/11 (contre 10 en 2016, 11 en 2015, 7 en 2014, 4 en 2013 et 9 en 2012), dont 4 réunions entre avril et juin consacrées à l'examen des demandes de reconnaissance. La durée des réunions a été de 5 demi-journées (durée inférieure à 5 heures) et de 2 journées (durée supérieure à 5 heures).

35 points ont été inscrits à l'ordre du jour (hors divers) et ont été abordés lors des 7 réunions, ce qui représente une moyenne de 5 points abordés par réunion et 19 avis ont été rendus.

Les statistiques relatives à la participation des membres reculent légèrement par rapport à celles de l'année 2016 : 13 membres ont été présents en moyenne par réunion (pour un total de 25 membres)¹⁷ pour un total de 58,5 J/P soit un taux de participation de 50,85 %.

Plusieurs facteurs peuvent avoir influencé cette diminution du taux de participation par rapport aux années précédentes (50,85 % en 2017 contre 56% de taux de participation en 2015 et 2016) :

- l'implication des membres dans les nombreuses réunions de concertation (27 réunions en 2017 soit un total de 18 J/P (contre 8,5 J/P en 2016) ;
- plusieurs membres étaient eux-mêmes fortement mobilisés dans l'élaboration de la demande de reconnaissance de leur centre culturel ;
- l'approche de l'échéance de la période de transition (31/12/2018) avec pour effet l'aboutissement d'une partie des chantiers liés à l'application du décret du 21/11/2013 qui avaient mobilisé de nombreux membres pendant une longue période s'étendant de 2013 à

¹⁷ En 2016, 14 membres étaient présents en moyenne par réunion soit un taux de participation moyen de 56% et un total de 84 J/P.

2016) : définition d'une trajectoire budgétaire, plan d'accompagnement pédagogique de la transition), etc.

- la prolongation des mandats au-delà de l'échéance initialement prévue.

3.4.2 Réunions de concertation, groupes de travail et réunions diverses

- 15 membres ont pris part à 27 réunions de concertation¹⁸ dans le cadre de l'examen des demandes de reconnaissance introduites en juin et septembre 2017 pendant une demi-journée : 18 J/P.
 - Avec les représentants du Cabinet de la Ministre de la Culture (4 réunions d'une demi-journée les 10/01, 07/02, 16/02, 30/11) ;
 - Visite d'une association dans le cadre d'une demande de principe (CC Herstal) : le 26/09 ;
 - Avec les instances d'avis sectorielles dans le cadre de l'examen des actions culturelles spécialisées : le 5/9 (réunion du Conseil interdisciplinaire des arts de la scène), le 19/9 (réunion du Conseil des Musiques non classiques).
 - Groupe de travail Foire aux questions le 17/11.
- ⇒ Total de la participation de membres de la 3C à des réunions hors plénières : 22,5 J/P.
- ⇒ Total de la participation de membres de la 3C réunions plénières de la Commission + autres missions : 81 JP. Cette estimation de l'investissement des membres ne tient pas compte du temps consacré à la lecture des dossiers, à l'écriture de rapports ou encore aux déplacements vers les lieux de réunion.

¹⁸ 3 réunions de concertations ont rassemblé plusieurs centres culturels : Verviers-Dison, les 4 CC liégeois et Berchem-Jette-Ganshoren.

3.5. PRINCIPAUX DÉBATS ET TRAVAUX EN 2017

Nombre d'avis rendus : 19, dont 16 favorables (dont 3 avec recommandation de période probatoire), 2 défavorables et 1 avis nuancé (plutôt favorable quant à l'intention mais prudence car questions encore en suspens).

3.5.1. Avis rendus dans le cadre du Décret du 21-11-2013

I. Examen des demandes de reconnaissance de Centres culturels

Train 2016

Les 13 demandes de reconnaissances introduites en 2016 par les Centres culturels de Lessines, de Comines-Warneton, d'Enghien, de Silly, de Rossignol-Tintigny, de Theux, de Spa-Jalhay-Stoumont, de Remicourt, de Schaerbeek, d'Anderlecht, de Forest, du Pays des Collines et du Pays de Geminiacum (Pont-à-Celles) ont été examinées lors des réunions du 28 avril, du 9 mai, des 2 et 23 juin 2017.

La Commission des centres culturels a remis des avis favorables pour les Centres culturels de Comines-Warneton (action culturelle générale, action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène, actions culturelles spécialisées en arts plastiques et en éducation permanente), d'Enghien (action culturelle générale), de Silly (action culturelle générale), de Rossignol-Tintigny (action culturelle générale avec extension vers les communes d'Etalle et de Meix-devant-Virton), de Theux (action culturelle générale), de Spa-Jalhay-Stoumont (action culturelle générale avec extension vers 2 communes), de Remicourt (action culturelle générale), de Schaerbeek (action culturelle générale), d'Anderlecht (action culturelle générale) et du Pays des Collines (action culturelle générale sur les communes de Frasnes-lez-Anvaing, d'Ellezelles et de Mont-de-l'Enclus).

La Commission des centres culturels a rendu 3 avis favorables moyennant une proposition de période probatoire en ce qui concerne :

- Le Centre culturel « René Magritte » de Lessines : afin de permettre au centre culturel d'approfondir les enjeux de société en poursuivant son analyse partagée du territoire, les objectifs du projet d'action culturelle et la méthodologie d'évaluation du projet d'action culturelle.
- Le Centre culturel du « Pays de Geminiacum » (Pont-à-Celles) : afin que les instances de gestion puissent être mises en conformité suite au retrait de la commune des Bons Villers, qu'il soit procédé à l'engagement sur fonds propres d'un/e directeur.trice, d'approfondir les enjeux de société et de poursuivre la redéfinition des opérations culturelles afin d'en développer les dimensions participatives, réflexives et critiques.
- Le Centre culturel de Forest (« Le Brass ») : afin d'approfondir l'appropriation des concepts présents dans le nouveau décret, d'approfondir les enjeux de société en poursuivant son analyse partagée du territoire, de renforcer l'articulation ente les opérations du centre culturel et les enjeux.

Lors de sa réunion du 22 septembre 2017, la Commission des centres culturels a pris connaissance d'une proposition de l'Administration, approuvée par le service juridique, relative au champ d'application de la notion de période probatoire : une période probatoire d'une année et renouvelable une fois peut être imposée uniquement dans le cas où un centre culturel, reconnu ou non, ne remplirait pas l'une des conditions fixées à l'article 25 du Décret du 21 novembre 2013.

Dans le cas où un centre culturel remplirait l'ensemble des conditions mais que sa demande présenterait certaines faiblesses liées à la formalisation du projet et l'appropriation du référentiel, la Commission serait en mesure de remettre un avis favorable moyennant des conditions spécifiques qui seraient incluses à l'intérieur du contrat-programme. Une évaluation intermédiaire pourrait être prévue dans ce cas.

Train 2017

Les rapporteurs ont été désignés entre juin et septembre 2017 et leurs coordonnées transmises aux Inspecteurs en vue de l'organisation des réunions de concertation. Ces dernières ont eu lieu entre septembre 2017 et mars 2018.

II. Examen et avis concernant les demandes de principe

La demande de principe introduite le 30 juin 2016 par le Centre culturel de Herstal, association non reconnue dans le cadre du Décret du 28 juillet 1992, a été examinée lors de la réunion du 17 novembre 2017. La Commission des centres culturels s'est prononcée en ce qui concerne la cohérence du maillage territorial et a rendu un avis favorable quant à l'opportunité de permettre au centre culturel d'introduire une demande de reconnaissance dans les termes du Décret du 21-11-2013.

3.5.2. Avis d'initiative/avis sollicités par la Ministre

I. Décret-programme budgétaire 2018

Lors de la réunion du 17 novembre 2017, la 3C a pris connaissance de l'avant-projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la Culture stipulant à l'article 1er, §3 que le Gouvernement peut, durant l'année 2018, reconnaître à leur demande, dans la limites des crédits disponibles, les Centres culturels déjà reconnus sur base du décret de 92, moyennant la poursuite des seules subventions octroyées avant cette reconnaissance par dérogation aux dispositions du décret du 21 novembre 2013. La 3C a rendu un avis défavorable, soulignant la contradiction apparente entre les termes du décret-programme et la trajectoire budgétaire. Le décret-programme a finalement été adopté par le Parlement le 20 décembre 2017.

II. Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif aux instances d'avis œuvrant le secteur socioculturel

Lors de la réunion du 2 juin 2017, la Commission des centres culturels a rendu un avis favorable concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif aux instances d'avis

ainsi que son arrêté d'exécution du 23 juin 2006 afin de prolonger les mandats des membres de l'ensemble des instances d'avis jusqu'au 31 juillet 2018.

III. Avis concernant la possibilité de permettre à une régie communale d'introduire une demande de reconnaissance d'une action culturelle dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013

A la demande de la Ministre de la Culture Alda Greoli, la 3C s'est prononcée quant à l'opportunité de permettre à une régie communale autonome¹⁹ d'introduire une demande de reconnaissance dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. La 3C a rendu un avis défavorable :

La 3C considère qu'une régie communale autonome n'entre pas dans les conditions pour pouvoir introduire une demande de reconnaissance dans le cadre du Décret relatif aux Centres culturels en termes :

- *structurels : la composition des instances de la RCA est pour moitié faite de personnel communal*
- *de missions : elles ne sont pas telles que prévues dans le Décret en matière de droits et de développement culturels, d'accompagnement, de programmation etc.*

IV. Avis concernant la prolongation par avenant de la convention 2014-2017 passée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Coopération culturelle régionale de Liège

La convention de la Coopération culturelle régionale liégeoise venant à échéance le 31 décembre 2017, la 3C a rendu un avis favorable à propos de la sollicitation de prolongation de la convention de l'association pour les années 2018 et 2019, et ce afin de lui permettre de poursuivre sa réflexion en vue de son intégration comme projet de coopération entre les centres culturels de l'arrondissement de Liège dont la demande serait introduite le 30 juin 2018 par le centre culturel porteur.

V. Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La 3C a rendu un avis circonstancié à propos de l'avant-projet lors de la réunion du 22 septembre 2017. Si elle a constaté que l'avant-projet visait à mettre en place un cadre plus adapté aux contraintes du terrain et aux difficultés de gestion du personnel et, partant, à réduire les cas de « trop-perçus », elle a regretté que le projet d'arrêté ne soit pas joint à l'avant-projet de décret et que plusieurs informations étaient lacunaires, et relevé la complexité du système d'encodage informatisé permettant de justifier la subvention.

¹⁹ Structure juridique permettant aux communes de gérer certaines de leurs activités à caractère commercial et industriel de manière décentralisée régie par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

3.5.3. Autres points abordés

- Sollicitée pour désigner des membres pour participer au jury relatif à l'appel à projets initié par la Ministre de la Culture concernant des projets pluri communaux portés par des centres culturels, la 3C a décidé, lors de sa réunion du 23 juin, de ne pas participer au jury pour les motifs suivants :
 - la 3C aurait souhaité que des solutions structurelles soient proposées pour financer le Décret ;
 - elle jugeait également préférable que les moyens ponctuels dégagés aient été prioritairement consacrés à l'accompagnement du secteur ;
 - la 3C avait déjà rendu des avis concernant les demandes de reconnaissance des centres culturels sollicitant la reconnaissance d'extensions de territoire.
- Les pistes méthodologiques du chantier d' « évaluation » du Décret du 21 novembre 2013 ont été présentées à la 3C le 17 novembre 2017 par l'Observatoire des politiques culturelles (Michel Guérin, directeur et Michel Vandekerke, chercheur). A côté de l'évaluation des flux financiers stricto sensu telle que sollicitée à l'article 114 du Décret, il s'agirait de réaliser une image du secteur du point de vue de l'impact produit par le nouveau référentiel du décret sur le secteur : comment les enjeux ont-ils été recueillis et comment les associations et la population s'en sont-ils collectivement emparés. Comment la notion de territoire a-t-elle été abordée ?
- Lors de la réunion du 2 juin 2017, la 3C a été informée des orientations de la réforme du dispositif d'Aides à la Promotion de l'Emploi par la Région Wallonne suite à la rencontre qui s'était déroulée le 18 mai au Centre culturel de Huy à l'initiative de l'ACC, la Fédération pluralistes des CEC, l'Association des archivistes francophones de Belgique et Musées et Société en Wallonie. Si la réforme a été gelée suite aux changements de majorité au sein du Gouvernement de la Région wallonne, la 3C désire rester informée des suites du chantier, via les organisations représentatives, car il s'agit d'un enjeu majeur pour le secteur socioculturel.

3.6. PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2018 ET 2019

A. Saisine de la Commission des Centres culturels à propos des demandes introduites par des Centres culturels dans le cadre du Décret du 10 avril 2003 relatif aux arts de la scène

Le 19 décembre 2017, la Commission des centres culturels a été saisie d'urgence par la Ministre de la Culture de l'examen des demandes de reconnaissance et d'aides pour des projets pluriannuels émanant de centres culturels et d'associations partenaires dans le cadre du Décret-cadre du 10 avril 2003 relatif aux arts de la scène, modifié par le Décret du 13 octobre 2016, et ce dans un objectif de transversalité entre les secteurs. La 3C a remis un avis général sur celles-ci à l'occasion de la réunion du **9 février 2018** : après avoir pris connaissance des avis remis par les instances d'avis des différents secteurs des arts de la scène quant à la qualité des projets, la 3C a remis un avis quant à la cohérence et l'articulation entre ces dispositifs et l'action culturelle générale des centres culturels.

B. Poursuite de l’instruction du train de reconnaissance 2017

- 6 réunions de concertation, auxquelles participent des rapporteurs désignés au sein de la 3C, portant sur des demandes de reconnaissance introduites en 2017 se sont déroulées en **janvier** (5). La dernière a eu lieu en **mars**.
- Entre le **30 mars** et le **18 septembre** : 9 réunions de la Commission des Centres culturels seront consacrées à l’examen des 39 demandes de reconnaissance des centres culturels.
- Entre **mai** et **septembre**, les demandes de reconnaissance d’actions culturelles spécialisées seront examinées par les instances d’avis sectorielles concernées (Conseil de la danse, Conseil interdisciplinaire des arts de la scène, Conseil du cirque, des arts forains et de la rue, Commission consultative des arts plastiques, Commission transversale de la Culture, Conseil supérieur de l’Education permanente, Commission consultative des arts plastiques).
- Les avis seront ensuite transmis à la Ministre qui remettra ses décisions avant le **31 décembre 2018** pour des reconnaissances qui prendront effet le 1^{er} janvier 2019.

C. Période probatoire

La 3C examinera les compléments transmis par les Centres culturels de Forest, de Pont-à-Celles et de Colfontaine, bénéficiant d’une décision de reconnaissance conditionnée par une période probatoire, lors de sa réunion du **19 octobre 2018**. La 3C se prononcera quant au fait que les 3 centres culturels concernés remplissent à présent l’ensemble des conditions d’octroi de la reconnaissance définies à l’article 25 Décret du 21 novembre 2013.

D. Demandes de principe

Des demandes de principe pourraient être introduites le 2 juillet 2018 par des associations non reconnues dans le cadre de l’ancien Décret du 28 juillet 1992 et souhaitant bénéficier d’une reconnaissance en tant que centre culturel dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013. La 3C examinera ces demandes éventuelles lors de sa réunion du **9 novembre 2018**.

E. Train de reconnaissance 2018

- Les prochaines échéances de dépôt des demandes de reconnaissance sont le **2 juillet**, le **14 septembre** ou le **31 décembre 2018**. 58 demandes de centres culturels reconnus dans le cadre du Décret du 28 juillet 1992 et 3 demandes de reconnaissance de nouveaux centres culturels sont encore attendues.
- Les réunions de concertation des dossiers introduits le 2 juillet ou le 14 septembre (auxquelles participent des représentants de la 3C) auront lieu entre **octobre 2018** et **janvier 2019**. Les réunions de concertation des demandes de reconnaissances qui parviendront le 31 décembre 2018 seront organisées entre **mi-mars** et **mi-mai 2019**
- La Commission des centres culturels examinera les demandes de reconnaissance introduites en juillet et septembre 2018 entre les mois de **mars** et **juin 2019**. L’examen des demandes de reconnaissance introduites le 31 décembre 2018 devra intervenir entre **septembre** et **novembre 2019**. Néanmoins, la réforme des

instances d'avis devrait prendre effet après le 31 juillet 2019. Dès lors, sans décision de prolongation des mandats des membres de la 3C jusque fin de l'année 2019, la nouvelle commission transversale qui sera mise en place dans le cadre du nouveau décret sur les instances d'avis pourrait être amenée à examiner les demandes de reconnaissances parvenues le 31 décembre 2018.

4. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2017

4.1. ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE

4.1.1. Contrat d'administration et contrat d'objectifs

La DCC est porteuse de fiches-projets du contrat d'objectifs, accompagnant le Contrat d'administration signé le 25/5/2016 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les représentants du Ministère :

1° « *Jeter les bases d'un opérateur d'appui pour les Centres culturels tant en proposant un soutien de la part de la DCC qu'en coordonnant les initiatives des opérateurs fédératifs du secteur (ACC, ASTRAC, plateformes et concertations)* ».

La plateforme « opérateurs d'appui » rassemblant l'ASTRAC, l'ACC, l'Administration s'est réunie pour la première fois 9/12/2016.

En 2017, 5 réunions de la plateforme ont eu lieu :

- 27/01/2017
- 17/2/2017 : réunion de la plateforme avec les représentants des Provinces et de la COCOF afin de dresser un état des lieux de l'offre actuelle d'accompagnement des Centres culturels dans la transition vers le nouveau décret.
- 28/6/2017
- 22/9/2017 : réunion autour du projet de « baromètre du secteur » (construction de données statistiques sur les activités des CC sur base d'un rapport d'activités standardisé)
- 18/12/2017 : journée de rencontre et d'échange de pratiques entre les opérateurs de concertation régionale et les coopérations autour de leur rôle d'appui, aux Abattoirs de Bomel à Namur. Une publication présentant les différents projets est actuellement en cours de réalisation.

2° « *Mettre en place un groupe de travail, en collaboration avec le Service général de l'Inspection de la Culture et les autres Services généraux de l'AGC, sur la notion de développement territorial* ».

4 réunions du groupe de travail ont eu lieu à ce jour :

- Première journée de réflexion le 28/2/17 au COOP à Anderlecht, animée le COTA (Collectif d'échange pour une technologie appropriée, ONG de développement).
- 5/7/2017 à la Faculté d'Architecture de l'ULB (La Cambre-Flagey). Intervention de Yannick Vanhaelen, chercheur.
- 11/10/2017 au Musée provincial Emile Verhaeren de Sint-Amands. Interventions du directeur du Musée Rik Hemmerijckx et de Miek de Kepper sur l'évolution de l'approche du « lokaal cultuurbeleid ».
- 8/2/2018 au Bois du Cazier à Marcinelle. Intervention de Jean-Louis Delaet, directeur.

3° « *Facilitation de l'ancrage territorial des politiques culturelles, et de l'analyse de leur incidence, par la mise en place d'un dispositif de coopération entre la RW, la Cocof et la FWB. Formation de conseillers territoriaux* » : la demande (note du 30/5/2017) du Service général de l'action territoriale de lancer un marché de services afin de faire un état des lieux de l'existant, de

construire des propositions de définition d'un socle de compétences et d'un dispositif de formation, ainsi que d'explorer les conditions de faisabilité de la mise en place d'un dispositif de coopération entre la Wallonie, la Cocof et la FWB, n'a pas été accueillie favorablement par le Cabinet de Madame la Ministre (NV du 19/10/2017).

- ⇒ 7/11/2017 : réunion avec Stéphanie Bouveroux et Pierre Petit du Conseil régional de la formation de la Région wallonne.
- ⇒ 17/1/2018 : réunion de réflexion sur la mise en place d'une formation pour des agents de développement culturel territorial (dans le cadre des réunions du groupe de travail territoire)

4.1.2 Equipe

Cécile Rassinfosse vient renforcer l'équipe de la Direction des Centres culturels dès le 23 janvier 2017 qui passe à 5 ETP.

Réunions d'équipe les 25/1, 16/6, 18/7, 12/9, 12/10, 14/11 et 21/12/2017.

En 2017, la DCC a réalisé l'exercice de la « grille de maturité organisationnelle » proposé par la Direction de la Qualité et des Méthodes du Secrétariat général et un plan d'amélioration continue lui a été proposé.

Formations

- SL évaluation, aspects juridiques base + ateliers 2J
Évaluation, aspects procédure de base 1J
gender mainstreaming et *gender budgeting* 1J
- CD formation à la gestion de projets (base) – EAP, 2 J (8/2 et 24/2)
- MV Prise de note : 2J (24/04 et 28/04)
Etat Fédéral – Entités Fédérées : 2 J (15/09 et 22/09)
Droit Administratif : 2J (15/09 et 02/10)

+ Participation

- de la DCC (CD, CR et SL) à 2 journées de réflexion sur les décrets et pratiques administratives organisées par le Service de la Formation du Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente les 26/1 et 20/2/2017.
- De CD à la rencontre-culture sur la politique culturelle de la Jeunesse (défis transversaux et enjeux sectoriels), organisée par le service formation du SG de l'Education permanente (le 12/9).

Intervention de SL dans une journée d'étude sur les actions des centres culturels à destination des étudiants (de 3^{ème} et dernière année) de la spécialisation « Arts de la communication » de la Haute École de la Province de Liège le 6/2/2017.

Vie du Ministère

Nouvel-An de l'AGC le 18/1/2017 au Préhistomuseum de Ramioul (Flémalle).

Participation de SL aux réunions

- DGA + directeurs les 7/2, 18/4, 30/5, 27/6, 7/11 et 5/12/2017
- Service général de l'Action territoriale : les 16/1, 14/2, 16/3, 19/4, 17/5, 15/6, 20/9, 16/10, 16/11 et 14/12/2017.

Participation aux réunions d'Inspection des 2/2 et 15/6/2017 à Nannine.

Leader

Conclusion des 3 dernières conventions de cofinancement (2017-2020) de fiches-projets culture dans le cadre de la programmation Leader 2014-2020 :

1. GAL Parc naturel de Gaume : projet « Créart Gaume » porté par l'asbl Le Pied en coulisses ;
2. Pays des 4 Bras : projet « Patrimoine et Citoyenneté » porté par le Centre culturel de Genappe ;
3. Nov'Ardenne : projet « Culture en Vue ! » porté par le Centre culturel de Libramont.

Au total, 10 conventions de cofinancement soutiennent des fiches-projets culture Leader. La gestion de ces dossiers est assurée conjointement par la DCC et le Service d'appui juridique et financier du Service général d'Inspection de la Culture (contrôle des déclarations de créance, contrôles sur place).

En 2017, un manuel de procédures de la gestion des dossiers Leader par la FWB a dû être produit par les deux services pour satisfaire aux exigences de l'organisme payeur du FEADER, la Région wallonne.

Participation de la DCC aux réunions des comités de suivi des fiches-projets culture Leader des GAL (5 J/P):

- Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Martelange 23/1/2017)
- Culturalité en Hesbaye brabançonne (3/2/2017 à Jodoigne),
- Entre-Sambre-et-Meuse (14/3 à Walcourt)
- Nov'Ardenne (21/3 à Libramont),
- RoMaNa : clôture du projet (le 26/10/2017 à Marche-en-Famenne).

Divers

Réunions de coordination DCC / Cabinet (Nathalie Vanaubel) les 26/6, 19/7 et 31/10/2017.

4.2. OPÉRATION « BOUGER LES LIGNES »

La Ministre Alda Greoli clôture le 3/2/2017 (à Charleroi, au Rockerill) l'opération « Bouger les lignes » lancée par la Ministre Joëlle Milquet.

Le 30 mai paraît le plan « 40 actions pour une nouvelle politique culturelle en FW-B ».

L'action 8 « Coopérations institutionnelles » prévoit notamment que *« la rencontre entre niveaux de pouvoir sera prévue et organisée afin d'améliorer la circulation et la qualité des informations. Dans le cadre des nouvelles missions opérationnelles du Service de l'Inspection (cf. Action 18) et en concertation avec le Service Général de l'Action territoriale, la logique des politiques culturelles de la FW-B sera articulée à la logique territoriale locale, au départ des pratiques et des spécificités de terrain. Les partenariats locaux seront encouragés pour faciliter les rencontres entre opérateurs culturels, acteurs de l'éducation permanente, services de proximité..., sans entrave à la liberté d'association. »*

L'action 20 vise le **« renforcement de l'action territoriale des opérateurs culturels de proximité : L'action des centres culturels, des CEC, des bibliothèques et des musées sera renforcée, notamment en matière de médiation culturelle et de réseau. Les ressources et l'expertise de Point.Culture seront mobilisées dans cette dynamique. L'application et le financement des décrets sectoriels restent par ailleurs une priorité dans l'élaboration des budgets à venir »**.

Les centres culturels sont également évoqués dans l'action 27 « Déploiement d'une nouvelle alliance Culture-Ecole » qui se traduit par la mise en œuvre d'un Parcours Éducatif Culturel et Artistique (PECA) : *« [...] les centres culturels seront réaffirmés dans leur rôle de référents culturels locaux ; les résidences d'artiste à l'école initiées en 2015-2016 seront pérennisées et les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique de La Marlagne accueilleront davantage d'élèves. Des accords seront également conclus pour assurer la gratuité d'accès aux transports publics aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, dans le cadre d'activités scolaires culturelles et artistiques. »*

L'action 31 prévoit l'intégration d'Espaces publics numériques (EPN) dans les centres culturels : *« Un accord de coopération avec les régions permettra aux centres culturels d'accueillir un Espace public numérique (EPN) défini comme lieu d'apprentissage et de médiation des usages numériques, qui a vocation de favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information. »*

Enfin, l'action 35 prévoit le « déploiement de plateformes numériques spécialisées » : *« Sur base d'un relevé des besoins, d'un état des lieux de l'existant et d'une analyse des contenus, les synergies seront renforcées en faveur du développement de plateformes thématiques : • l'offre culturelle en FW-B ; • les initiatives jeunes publics disponibles pour la diffusion scolaire, avec les fiches techniques, les dossiers pédagogiques, les contacts... ; • les artistes et les projets belges francophones, dans les différentes matières et disciplines, à l'attention des programmeurs (centres culturels, salles, musées, bibliothèques, librairies...) ; • le réseau des opérateurs, des salles, des lieux d'exposition, des infrastructures et des équipements disponibles en FW-B [...] »*.

4.3. Contacts avec les centres culturels et leurs partenaires

Organisations représentatives : participation de la DCC

- à la journée professionnelle de l'ASTRAC à la Marlagne le 12/1/2017 à la Marlagne,
- aux assemblées générales de l'ASTRAC les 15/06/2017 (Namur, AG) et 9/11/2017 (Perwez, AG extraordinaire), de l'ACC le 18/5/2017 (Huy) ;
- à 5 réunions de la plateforme d'appui (voir supra point 4.1. a 1°) les 27/01, 17/2, 28/6, 22/9 et 18/12/2017 ;
- à la matinée d'information sur la réforme des APE organisée par l'ACC, la FPCEC, l'AAFB (association des archivistes francophones), et MSW à Huy le 18/5/2017 ;
- à une réunion autour du projet de formation Culture plus de l'ACC et de la FPCEC le 4/7/2017

Visites sur place

Les déplacements de l'équipe se sont fort intensifiés en 2017 en raison de l'afflux de dossiers. 27 réunions de concertation + 20 ont eu lieu à l'automne autour des dossiers de reconnaissance de 33 centres culturels (sur 40²⁰) ayant déposé leur dossier en 2017. La plupart des visites se sont déroulées dans ce cadre, la participation de la FWB aux instances des centres culturels étant en voie d'extinction avec la modification des statuts des centres culturels en application du D.21-11-2013. A noter, les visites de l'ensemble des centres culturels bruxellois organisées conjointement par la Cocof et l'Inspection, auxquelles a aussi participé la DCC.

38 Centres culturels ont été visités²¹ en 2017 par la DCC²² (dont 7 déjà visités en 2016) : Andenne (RC²³ 20/10), Anderlecht (22/2), Beauraing (RC 2/10), Beauvechain (RC 13/12), Berchem (22/2), Berchem-Jette-Ganshoren (RC 23/10), Bertrix (RC 27/10), Bièvre (RC 4/12), Bruxelles-Nord (21/4), Ciney (RC 8/12), Charleroi (AG 12/6), Chimay (22/2 – jury de recrutement), Dinant (RC 9/10), Etterbeek (21/4), Evere (26/4 + RC 24/10), Forest (AG 30/3 + 14/6), Ganshoren (7/3), Gembloux (RC 13/11), Genappe (RC 7/11), Gerpennes (RC 24/11), Jette (7/3), Hastière (RC 4/12), Hotton (RC 15/12), Liège – Angleur, Chênée, Chiroux, Jupille (RC 23/10), Marche-en-Famenne (RC 10/11), Momignies (22/2), Namur (20/4 + AG 29/5 + RC 27/11), Péruwelz (RC 18/9), Pont-à-Celles (10/3), Quaregnon (RC 25/10), Rochefort (RC 13/10), Saint-Ghislain (RC 17/10), Saint-Gilles (AG 15/2 + 25/4 + 2/5 + RC 20/10), Sambreville (RC 20/9), Schaerbeek (20/6), Stavelot (RC 19/9), Verviers-Dison (RC 16/10), Walcourt (RC 3/10), Waremme (RC 11/12), Woluwé-Saint-Lambert (26/4).

Autres rencontres

- 30/6 Culture.wapi
- 29/8 Centre culturel de Herstal
- 10/1 réunion avec la Ville de Charleroi
- 25/10 + 14/11 La Concertation – action culturelle bruxelloise

²⁰ Les 7 dernières réunions de concertation de ce train de dossiers ont dû se tenir en janvier 2018 voire au-delà.

²¹ en 2013 : 15 CC, en 2014 : 18 CC, en 2015 : 34 CC, en 2016 : 25 CC

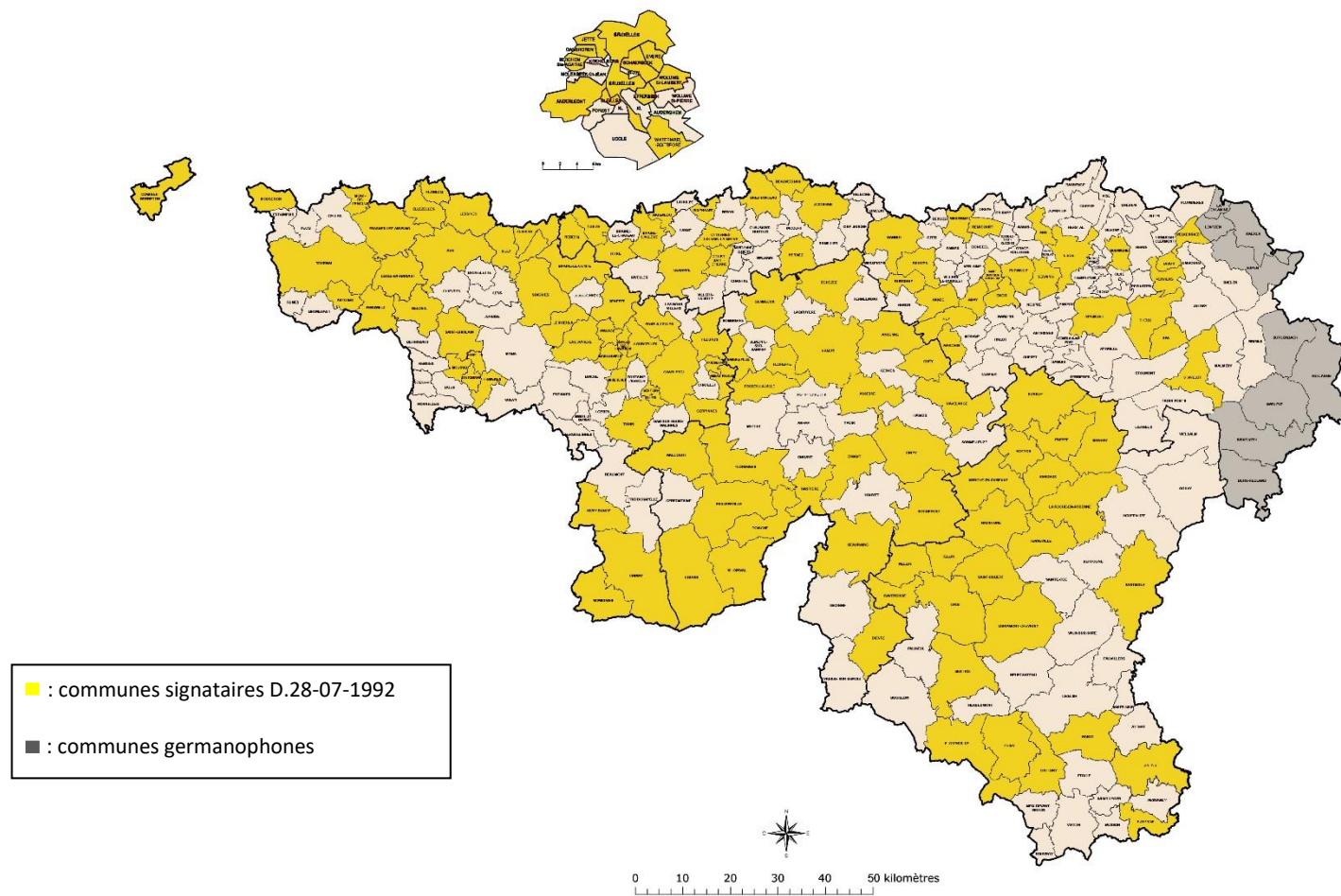
²² Ces déplacements ont mobilisé 38 J/P, ce qui est un record depuis qu'ils sont comptabilisés : 22 J/P en 2016, 37 J/P en 2015, 30 J/P en 2014, 23 J/P en 2013.

²³ RC = réunion de concertation.

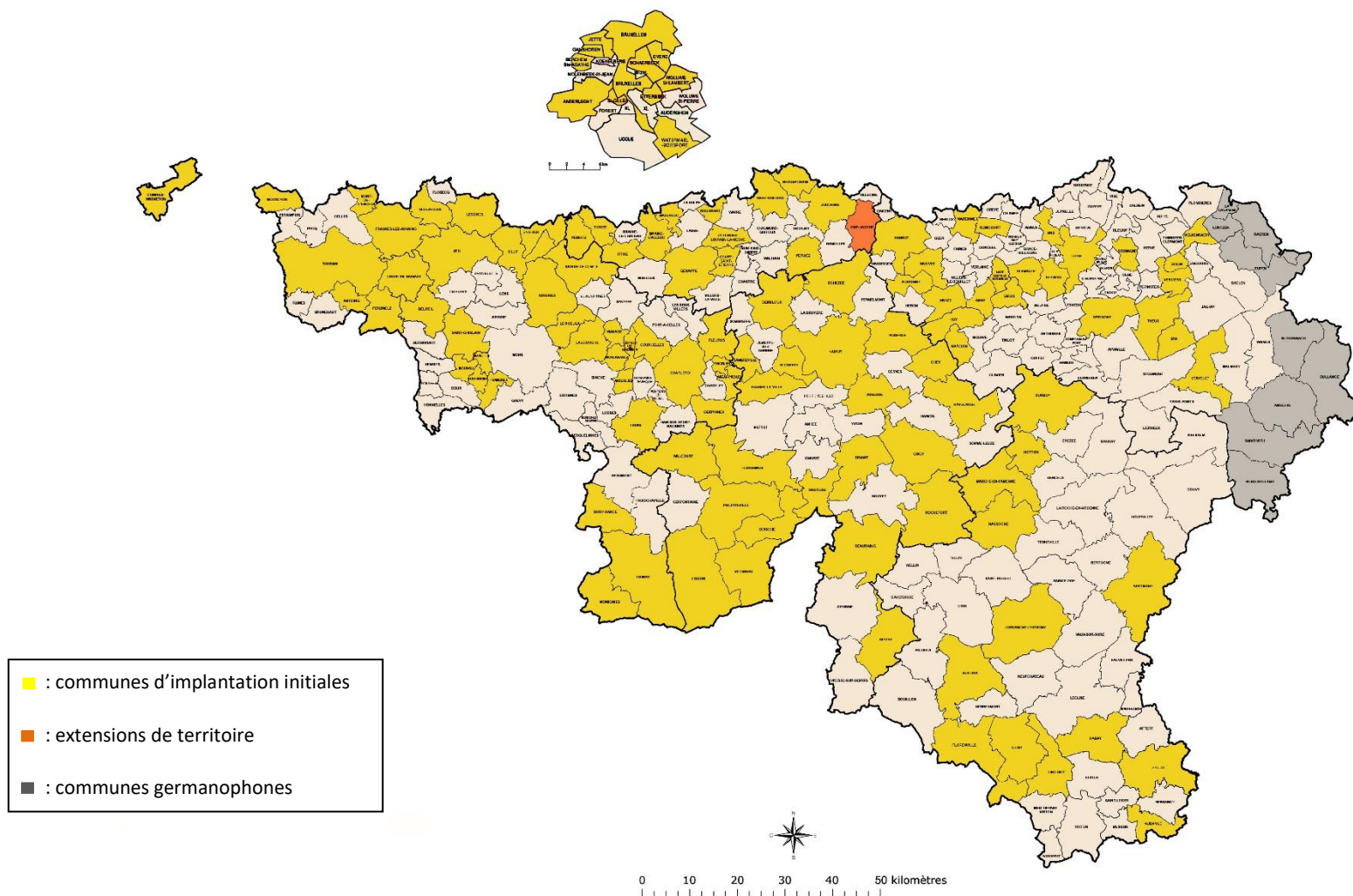
5. ANNEXES

A. MAILLAGE TERRITORIAL

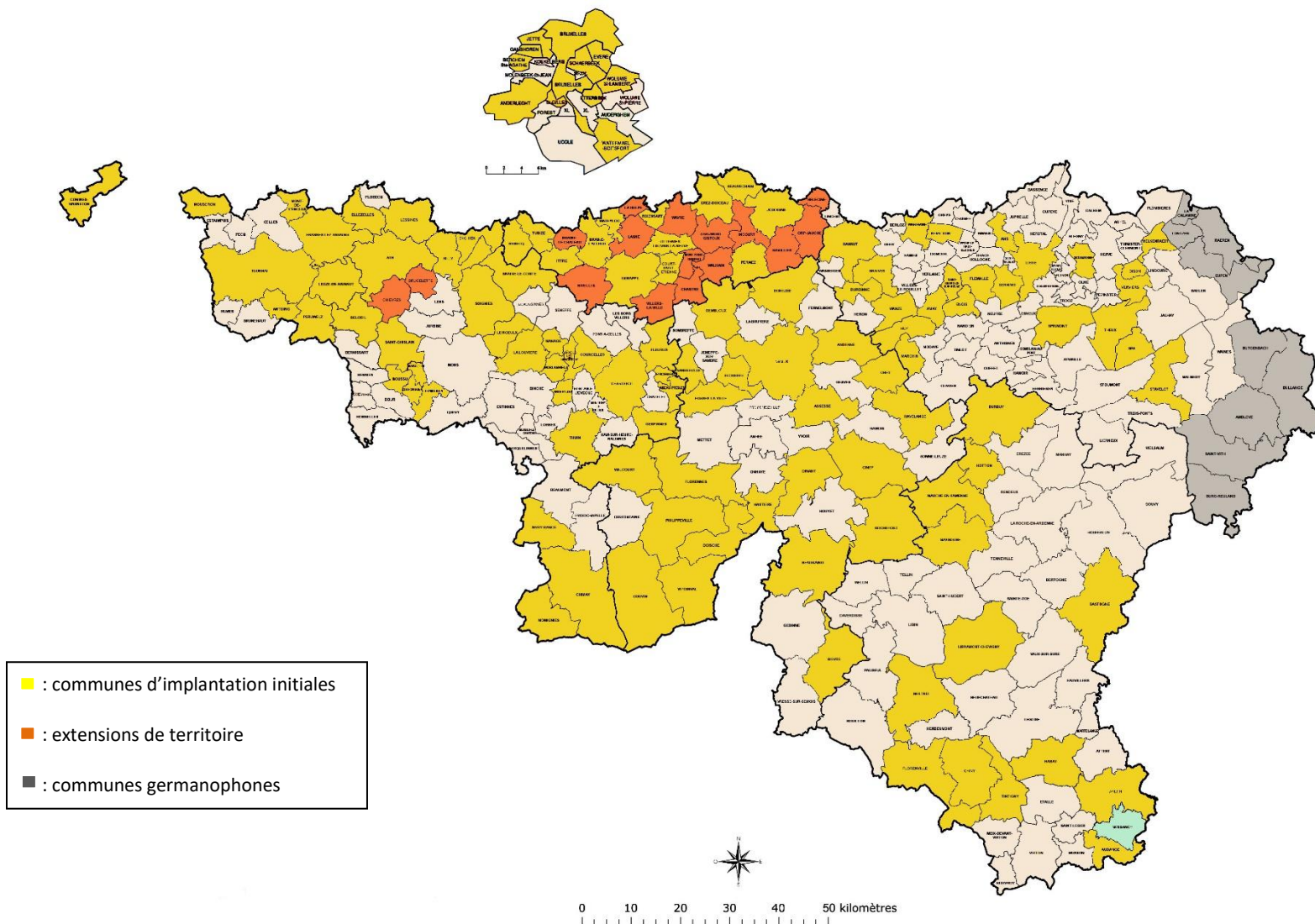
A.1. COMMUNES SIGNATAIRES DES CONTRATS-PROGRAMMES 2009/2012 OU 2010/2013 DANS LE CADRE DU D.28-07-1992



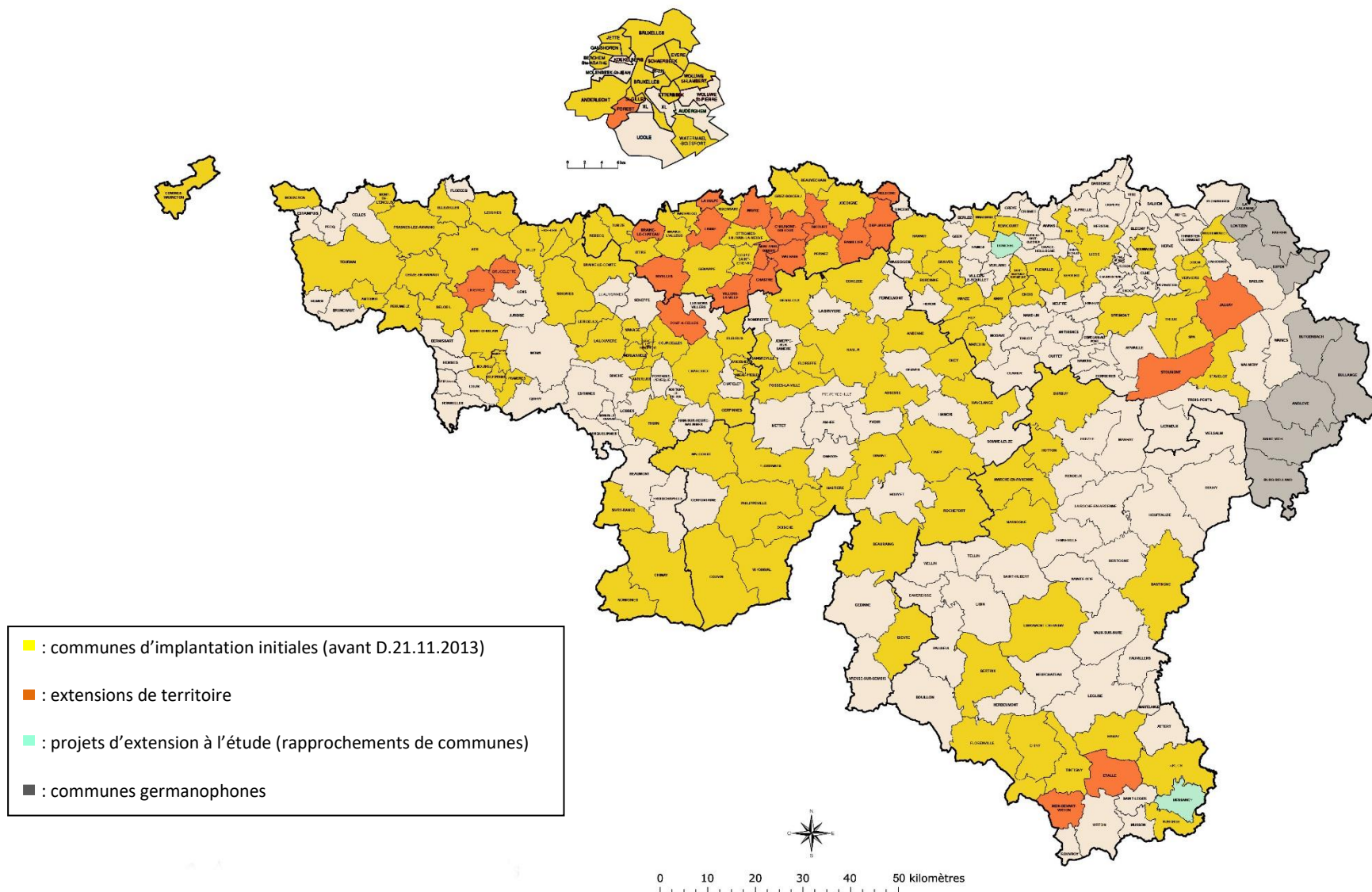
A.2. DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 : COMMUNES D'IMPLANTATION AU 1^{ER} JANVIER 2016



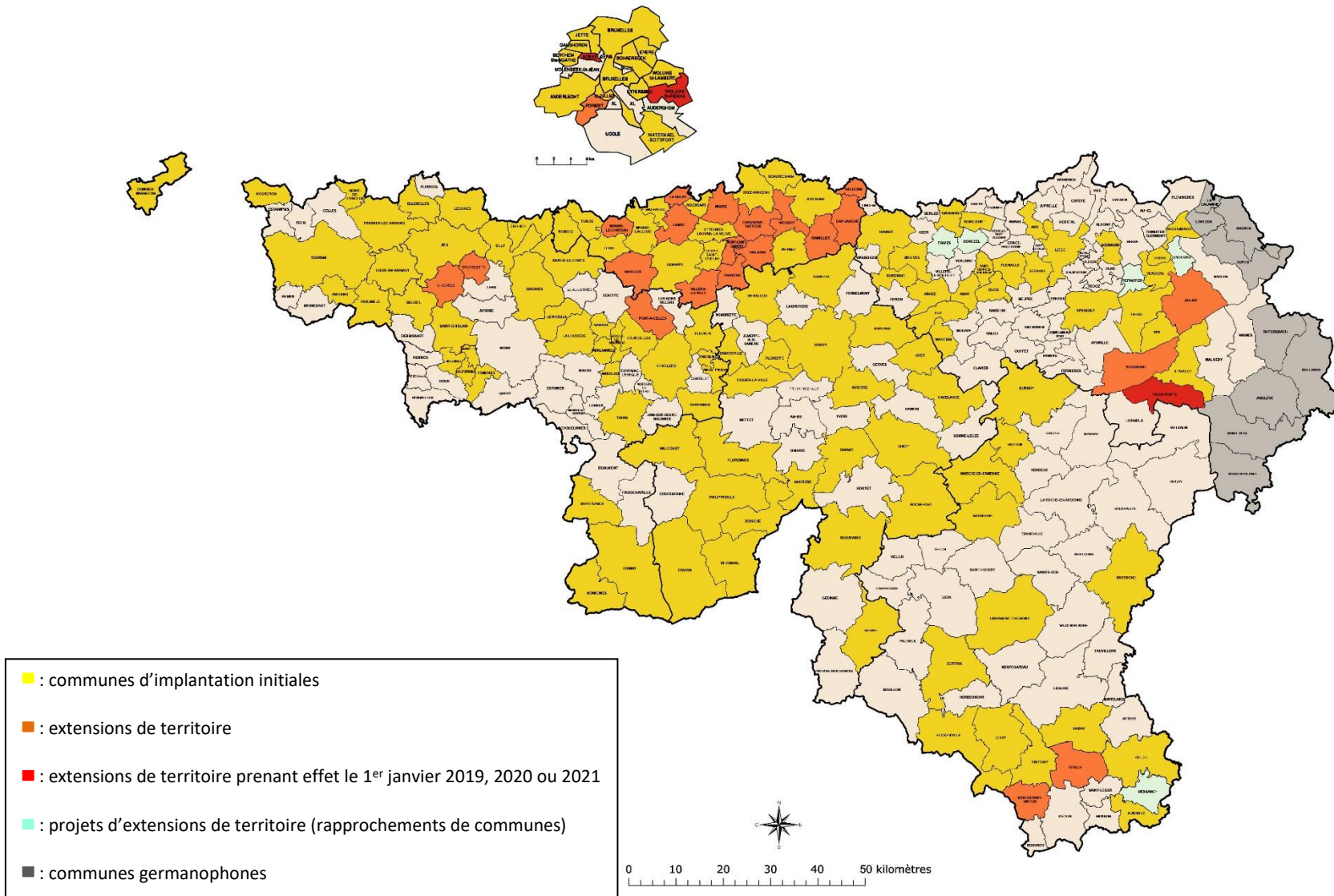
A.3. DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 : COMMUNES D'IMPLANTATION AU 1^{ER} JANVIER 2017



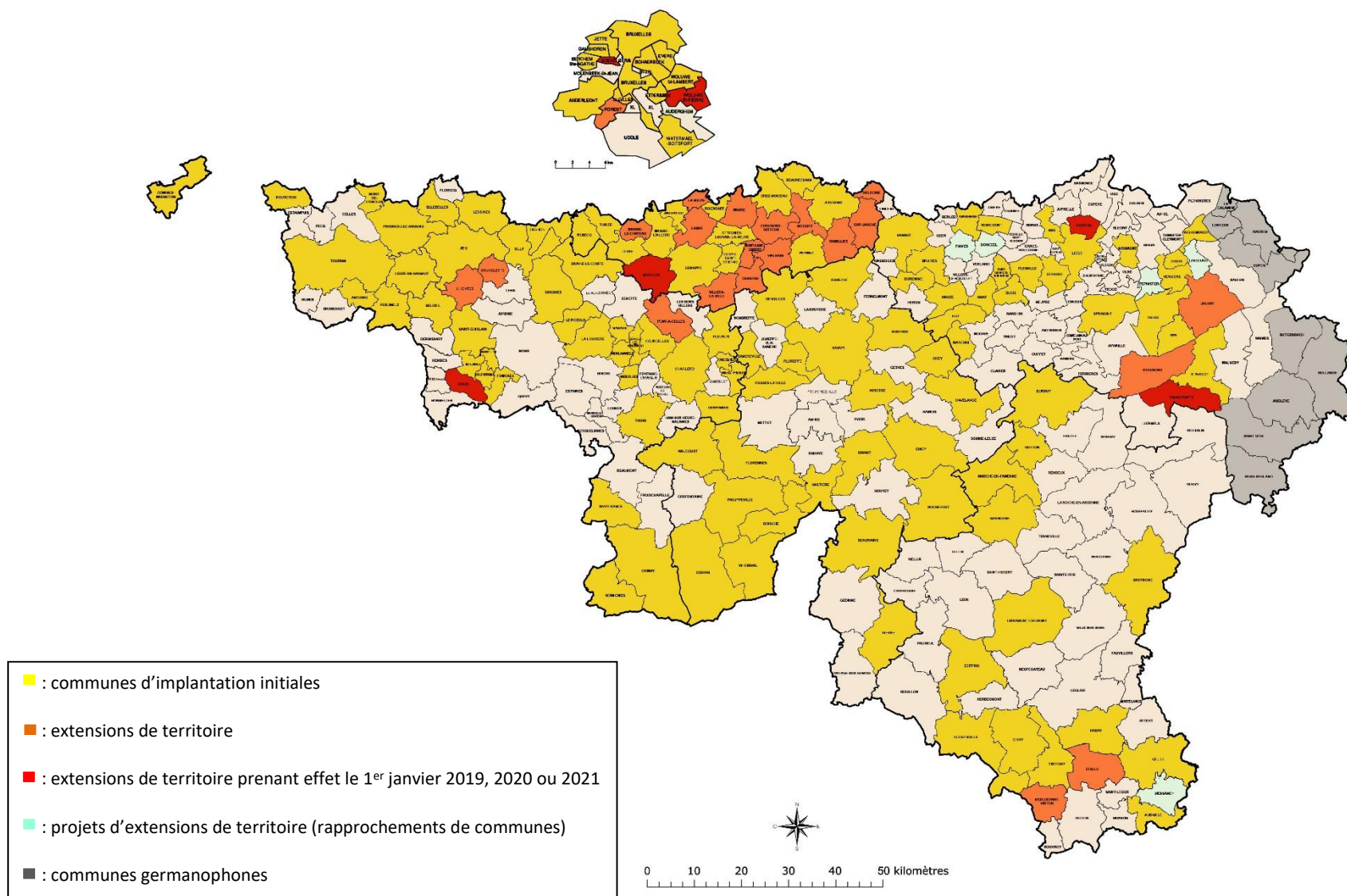
A.4. DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 : COMMUNES D'IMPLANTATION AU 1^{ER} JANVIER 2018



A.5. DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 : COMMUNES D'IMPLANTATION À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019



A.6. DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 : COMMUNES D'IMPLANTATION À PARTIR DES 1^{ER} JANVIER 2020 ET 2021



B. REPERTOIRE 2017

REPERTOIRE 2017 des Centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles						
	NOM DU CENTRE CULTUREL	COMMUNE	Subv. fctm 2017	CP	Catégori CP	
B R U X E L L E S	ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht	Anderlecht	55.176,55 €	2010-2013	Local 3	
	ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois	Berchem-Ste-Agathe	107.159,68 €	2009-2012	Local 1	
	ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek	Etterbeek	204.949,12 €	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel d'Evere	Evere	116.263,29 €	2009-2012	Local 1	
	ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren	Ganshoren	57.710,51 €	2009-2012	Local 3	
	ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette	Jette	85.316,60 €	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord	Laeken (Bruxelles-Nord)	105.896,55 €	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel Jacques Franck	Saint-Gilles	204.949,12 €	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Schaerbeek	Schaerbeek	53.389,13 €	2010-2013	Local 3	
	ASBL "La Vénerie", Centre culturel de Watermael-B.	Watermael-Boitsfort	204.949,12 €	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL "Wolu-Culture", Centre culturel de Woluwé-St-L.	Woluwe-St-Lambert	139.895,43 €	2009-2012	Local 1+	
	H A I N A U T	ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles	Aiseau-Presles	54.363,31 €	2010-2013	Local 3
		ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues	Anderlues	57.525,63 €	2010-2013	Local 3
		ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing	Antoing	116.252,66 €	2009-2012	Local 1
ASBL Foyer culturel de Beloeil		Beloeil	81.933,31 €	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel de Boussu		Boussu	57.525,63 €	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte		Braine-Le-Comte	104.519,84 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont		Chapelle	80.865,36 €	2009-2012	Local 2	
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel et sportif de Chimay		Chimay (Baileux)	94.727,51 €	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel de Colfontaine		Colfontaine	87.877,68 €	2019-2021	Nouv. D	
ASBL "M.J.C" Centre culturel de Comines-Warneton		Comines	157.129,10 €	2009-2012	Local 1++	
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles		Courcelles.	134.019,51 €	2009-2012	Local 1+	
ASBL "Maison Jonathas", Centre culturel d'Enghien		Enghien	53.490,85 €	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Farciennes		Farciennes	52.590,28 €	2009-2012	Local 3	
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel		Fleurus	54.363,31 €	2010-2013	Local 3	
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel		Flobecq	104.519,46 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel de Frameries		Frameries	54.245,92 €	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Gerpinnes		Gerpinnes	63.833,39 €	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel J. Faucon		Le Roeulx	53.491,31 €	2009-2012	Local 3	
ASBL "René Magritte" Centre culturel		Lessines	105.080,70 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut		Leuze	82.113,71 €	2016-2020	Nouv. D	
ASBL Foyer culturel de Manage		Manage	57.525,63 €	2009-2012	Local 3	
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies		Momignies	86.866,75 €	2009-2012	Local 2	
ASBL "Le Sablon" Centre culturel		Morlanwelz	57.525,63 €	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel Mouscronnois		Mouscron	109.371,45 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Peruwelz		Péruwelz	113.017,63 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Maison culturelle de Quaregnon		Quaregnon	107.300,37 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain		Saint-Ghislain	107.300,45 €	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel de Silly		Silly	54.246,22 €	2009-2012	Local 3	
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance		Sivry	140.797,05 €	2009-2012	Local 1+	
ASBL Centre culturel de Soignies		Soignies	78.726,03 €	2009-2012	Local 2	
ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin		Thuin	108.609,95 €	2011-2014	Local 1	

	ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay	Amay	109.371,45 €	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse	Angleur	57.526,09 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel d'Ans	Ans	131.155,44 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne	Braives	54.245,92 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Chênée	Chênée.	157.129,10 €	2009-2012	Local 1++
	ASBL "Les Chiroux" Centre culturel	Liège	204.949,12 €	2009-2012	Local 1+++
	ASBL Centre culturel de Dison	Dison	139.885,26 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel d' Engis	Engis	131.154,96 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Flémalle	Flémalle	86.866,83 €	2009-2012	Local 2
L	ASBL Centre culturel de Hannut	Hannut	58.633,90 €	2009-2012	Local 3
I	ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre	Jupille	81.933,58 €	2009-2012	Local 2
E	ASBL Centre culturel de Marchin	Marchin.	109.371,47 €	2009-2012	Local 1
G	ASBL Centre culturel de Remicourt	Remicourt	28.095,19 €	2011-2014	Local 4
E	ASBL Foyer culturel Saint-Georges	Saint-Georges	82.819,56 €	2010-2013	Local 2
	ASBL Centre culturel de Seraing	Seraing.	204.948,89 €	2009-2012	Local 1+++
	ASBL Centre culturel de Soumagne	Soumagne	86.866,83 €	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Spa	Spa	80.296,65 €	2009-2012	Local 2
	ASBL "Henri Simon" Foyer culturel	Sprimont	86.866,83 €	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Stavelot	Stavelot	104.519,84 €	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel de Theux	Theux	54.246,22 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Wanze	Wanze	139.884,95 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Waremme	Waremme	81.138,32 €	2011-2014	Local 2
	ASBL Centre culturel de Welkenraedt	Welkenraedt.	154.689,74 €	2009-2012	Local 1+
B	ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen	Beauvechain	63.833,16 €	2009-2012	Local 3
R	ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud	Braine L'Alleud.	164.193,75 €	2009-2012	Local 1++
A	ASBL Foyer culturel de Genappe	Genappe	60.407,71 €	2009-2012	Local 3
B	ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information	Ittre	87.612,24 €	2017-2021	Nouv. D
A	ASBL Centre culturel de Jodoigne	Jodoigne	83.333,98 €	2016-2020	Nouv. D
N	ASBL Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Ottignies.	204.949,12 €	2009-2012	Local 1+++
T	ASBL Foyer culturel de Perwez	Perwez	109.371,45 €	2009-2012	Local 1
W	ASBL Centre culturel de Rebecq	Rebecq	63.833,16 €	2009-2012	Local 3
A	ASBL Foyer culturel de Rixensart	Rixensart	88.182,28 €	2009-2012	Local 2
L	ASBL Centre culturel de Tubize	Tubize.	173.508,67 €	2009-2012	Local 1++
O	ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo	Waterloo	109.371,45 €	2009-2012	Local 1
N	ASBL Centre culturel d'Andenne	Andenne	131.155,44 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Beauraing	Beauraing	82.819,56 €	2010-2013	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bièvre	Bièvre	54.245,92 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Ciney	Ciney	54.245,92 €	2009-2012	Local 3
	ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin	Couvin	56.111,04 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Doische	Doische	63.833,16 €	2009-2012	Local 3
A	ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée	Eghezée	82.018,72 €	2009-2012	Local 2
M	ASBL Centre culturel de Floreffe	Floreffe	54.245,92 €	2009-2012	Local 3
U	ASBL Foyer culturel de Florennes	Florennes	94.727,51 €	2009-2012	Local 2
R	ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise	Fosses-La-Ville	81.578,78 €	2016-2020	Nouv. D
	ASBL Centre culturel de Gembloux	Gembloux	139.884,95 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel local de Hastière	Hastière	63.833,16 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel d'Havelange	Havelange	53.491,10 €	2009-2012	Local 3
	ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville	Philippeville	85.316,19 €	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel des Roches	Rochefort	83.153,26 €	2009-2012	Local 2
	ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville	Sambreville (Auvélais)	133.735,53 €	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Walcourt	Walcourt	80.565,39 €	2009-2012	Local 2
L	ASBL Centre culturel d'Aubange	Aubange (Athus)	86.935,03 €	2017-2021	Nouv. D
u	ASBL Centre culturel de Bastogne	Bastogne	80.045,75 €	2009-2012	Local 2
x	ASBL Centre culturel de Bertrix	Bertrix	139.884,95 €	2009-2012	Local 1+
e	ASBL Centre culturel du Beau Canton	Chiny-Florenville	107.300,45 €	2010-2013	Local 1
m	ASBL Foyer culturel de Durbuy	Durbuy (Barvaux)	80.865,36 €	2009-2012	Local 2
b	ASBL Centre culturel de Habay	Habay-La-Neuve	55.196,02 €	2009-2012	Local 3
o	ASBL Centre culturel de Hotton	Hotton	55.028,97 €	2010-2013	Local 3
u	ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny	Libramont	80.865,78 €	2009-2012	Local 2
r	ASBL Centre culturel de Nassogne	Nassogne	78.725,97 €	2009-2012	Local 2
g	ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny	Tintigny	80.865,36 €	2009-2012	Local 2

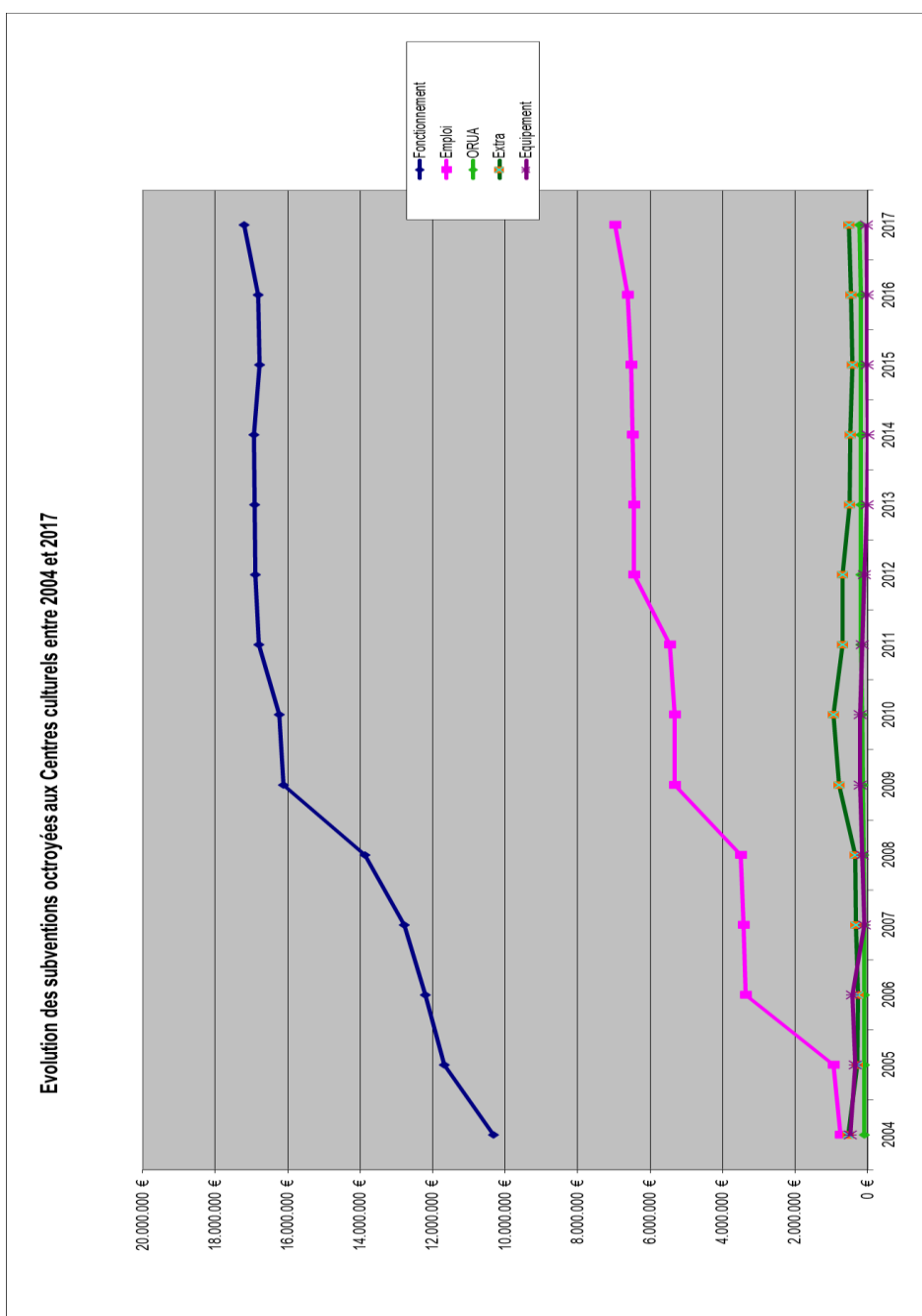
R E G I O N A L U X	ASBL Maison culturelle de Ath	C.C. ATH	460.953,01 €	2017-2021	Nouv. D
	ASBL "L'Eden" Centre culturel de Charleroi	C.C. DE CHARLEROI	822.977,22 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel du Brabant Wallon	C.C.B.W.	549.472,08 €	2017-2021	Nouv. D
	ASBL Centre culturel de Dinant	C.C. DE DINANT	563.157,20 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy	C.C. DE HUY	656.690,22 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel régional du Centre	C.C. DE LA LOUVIERE	905.171,91 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur	C.C. DE NAMUR	876.349,99 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Maison de la Culture de Tournai	C.C. DE TOURNAI	949.407,09 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel régional de Verviers	C.C. VERVIERS	448.920,12 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL "Culture et Vie en Marche" MC Famenne-Ardenne	C.C. MARCHE EN FAME	431.341,57 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL Maison de la Culture d'Arlon	C.C ARLON	453.941,34 €	2009-2012	Régional 1
	ASBL "Action Sud" CC de l'arrondissement de Philippeville	C.C.VIROINVAL	210.709,52 €	2009-2012	Régional 3

C. STRUCTURE DU SECTEUR

nb CC	catégorie	% total CC	% subv. 2017
1	CCL 4	0,87%	0,16%
31	CCL 3	26,96%	10,22%
25	CCL 2	21,74%	12,67%
18	CCL1	15,65%	11,36%
12	CCL1+	10,43%	9,62%
4	CCL1++	3,48%	3,79%
6	CCL1+++	5,22%	7,14%
40	CCL1 total	34,78%	31,91%
97	CCL total	84,35%	54,97%
1	CCR 3	0,87%	1,22%
9	CCR 1	7,83%	35,49%
10	CCR total	8,70%	36,71%
8	Décret 21-11-2013	6,96%	8,32%
115		100%	100%

D. EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AU SECTEUR DES CENTRES CULTURELS ENTRE 2004 ET 2017

	Fonctionnement	Emploi	Fédérations	extra	équipement	total
2004	10.316.260	752.990	84.000	531.894	473.049	12.158.192
2005	11.678.402	949.296	84.000	280.947	343.049	13.335.694
2006	12.202.164	3.357.196	84.000	265.363	419.898	16.328.621
2007	12.777.434	3.426.200	84.000	320.803	85.125	16.693.562
2008	13.863.562	3.506.914	106.000	346.593	146.816	17.969.884
2009	16.119.341	5.319.929	131.000	791.700	202.068	22.564.038
2010	16.230.741	5.319.929	151.000	942.110	205.868	22.849.648
2011	16.789.813	5.453.686	196.000	696.911	153.528	23.289.938
2012	16.891.110	6.449.012	196.000	685.928	98.804	24.320.854
2013	16.915.910	6.441.485	196.000	490.000	16.592	24.059.987
2014	16.931.768	6.487.229	196.000	482.000	0	24.096.997
2015	16.775.744	6.519.686	194.000	426.450	3.500	23.919.380
2016	16.818.498	6.624.013	194.000	458.920	3.500	24.098.931
2017	17.212.370	6.966.878	226.090	524.875	26.823	24.957.036



E. SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES ET EQUIPEMENT

CENTRES	subvention extra	Projet 2016
ASTRAC	18.000 €	Plateforme d'échange et de partage
CHENEE	9.000 €	Une histoire classique de rock
GEMBLOUX	3.000 €	Cool day last day
PHILIPPEVILLE	1.000 €	Fais moi un conte
COMINES	5.500 €	Tournuit
LEUZE	5.500 €	Un jeune sait quoi ?
LIEGE	5.500 €	Tempocolor
MARCHIN	3.400 €	Les grandes questions
NASSOGNE	2.500 €	30 ans Festival "Les Tuileries"
SERAING	5.500 €	FIERIES FEERIES
VERVIERS	4.000 €	Le Grand Large
WANZE	5.500 €	120ème anniversaire Paul Delvaux
ARLON	86.625 €	Convention régionale 2017
Coordination culturelle liégeoise	138.600 €	Convention 2017
DINANT	25.000 €	Prospect15
TOURNAI	80.000 €	Projets transfrontaliers
ANVAING	20.000 €	Appels à projets
ATH	20.000 €	Appels à projets
BERCHEM-STE-AGATHE	20.000 €	Appels à projets
JODOIGNE	20.000 €	Appels à projets
SPA	20.000 €	Appels à projets
STAVELLOT	19.000 €	Appels à projets
VERVIERS	7.250 €	Appels à projets
	524.875 €	

CENTRES	subvention équipement	Objet 2017
Beauraing	494,41 €	Chaises de bureau
Farciennes	11.295,62 €	Equipement son et lumière
Genappe	6.346,45 €	meublement de bureau et équipement salle
Gembloux	5.342,84 €	Server informatique, centrale téléphonique
Rixensart	903,87 €	Equipement informatique
Watermael-Boitsfort	2.439,36 €	Equipement de salle et d'atelier de bureau
	26.822,55 €	